

## Procès-Verbal des Débats

### Décision modificative n°1 - 2022

Réunion du 24 juin 2022

Adopté le 24 février 2023

ISSN 1249-6219

Les Landes, le Département



Hôtel du Département 23, rue Victor Hugo 40025 Mont-de-Marsan Cedex Tél. : 05 58 05 40 40 Fax : 05 58 05 41 41

### Réunion du Conseil départemental

#### Décision Modificative n°1

### Vendredi 24 juin 2022 à 9 h 30

La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de **M. Xavier FORTINON**, Président du Conseil départemental des Landes.

Monsieur le Président : Bonjour à toutes et à tous. Je vais faire le point sur les présents.

[Le Président procède à l'appel]

Patricia BEAUMONT, Présente Présent Henri BEDAT, Eva BELIN, Présente Sylvie BERGEROO, Présente Agathe BOURRETERE, Présente Paul CARRERE, Présent Dominique COUTIERE, Présent Martine DEDIEU, Présente Dominique DEGOS, Présente Damien DELAVOIE, Présent Présent Jean-Luc DELPUECH, Julien DUBOIS, Présent Rachel DURQUETY, Présente

Frédéric DUTIN, Absent, pouvoir à M. PARIS

Christine FOURNADET, Présente Didier GAUGEACQ, Présent Présent Cyril GAYSSOT, Christophe LABRUYERE, Présent Muriel LAGORCE, Présente Hélène LARREZET, Présente Jean-Marc LESPADE, Présent Monique LUBIN, Présente Olivier MARTINEZ, Présent Julien PARIS, Présent Sylvie PEDUCASSE, Présente

Salima SENSOU, Absente, pouvoir à Mme BEAUMONT Sandra TOLLIS, Absente, pouvoir à M. GAYSSOT

Magali VALIORGUE, Présente

Boris VALLAUD, Absent, pouvoir à Mme BOURRETERE

Le quorum est atteint.

M. Julien PARIS est désigné pour assurer assure le secrétariat de la séance.

### Adoption du procès-verbal des débats de la réunion du Conseil départemental relative au Budget Primitif 2022 (31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2022)

Je vous propose d'adopter le procès-verbal des débats du Budget Primitif 2022 que l'on vous a adressé par mail le 22 juin.

Avez-vous des observations ? Qui est favorable à l'adoption de ce procès-verbal ?

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE:** 0 **ABSTENTION:** 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

| N°s  | Réunion du Conseil départemental<br>Vendredi 24 juin 2022 à 9 h 30<br>Ordre du jour  | Pages<br>du rapport |
|------|--|---------------------|
|      | I. COMPTE DE GESTION 2021 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – AFFECTATION DES RESULTATS  |                     |
|      | M FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE   |                     |
| M. 1 | Compte de gestion du Payeur Départemental. Exercice 2021 –<br>Budget Principal et Budgets Annexes  | 332                 |
| M. 2 | Compte administratif des recettes et des dépenses<br>départementales – Exercice 2021 – Budget Principal et Budgets<br>Annexes                      | 336                 |
| M. 3 | Affectation des résultats. Exercice 2021 – Budget Principal et<br>Budgets Annexes  | 352                 |
|      | II. RAPPORT ANNUEL 2021 DU DEPARTEMENT   |                     |
| M. 4 | Rapport annuel d'activité et financier 2021 du Département   | 356                 |
|      | III. DECISION MODIFICATIVE N° 1-2022   |                     |
|      | A. – <u>AUTONOMIE (Personnes âgées, Personnes</u><br><u>handicapées) et PROTECTION DE L'ENFANCE</u>  |                     |
| A. 1 | Les actions en faveur de l'autonomie   | 3                   |
| A. 2 | Les actions en faveur des personnes âgées  | 10                  |
| A. 3 | Les actions en faveur des personnes en situation de handicap   | 15                  |
| A. 4 | Protection de l'enfance  | 61                  |
|      | B. – <u>INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES</u><br><u>DISCRIMINATIONS</u>   |                     |
| B. 1 | Les actions en faveur de la Lutte contre les discriminations   | 92                  |
|      | C. – <u>SOLIDARITE TERRITORIALE</u>  |                     |
| C. 1 | Solidarité territoriale - FDAL   | 97                  |
|      | D. – <u>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u>  |                     |
| D. 1 | Aménagement du territoire - Politique de la mobilité et<br>infrastructures Budget annexe PARL - Bâtiments départementaux<br>– énergie - Transports | 116                 |
| D. 2 | Amendes de police  |                     |
|      | E <u>ENVIRONNEMENT : TRANSITION ECOLOGIQUE ET</u><br><u>ENERGETIQUE</u>  |                     |
| E. 1 | Préserver les milieux naturels, la biodiversité et les paysages  | 146                 |
| E. 2 | Eau : petit et grand Cycles  | 151                 |
| E. 3 | Protéger et valoriser les espaces littoraux  | 165                 |
| E. 4 | Développer les itinéraires et de randonnée et la pratique du cyclable  | 169                 |
| E. 5 | Déchets  | 175                 |

| N°s  | Réunion du Conseil départemental<br>Vendredi 24 juin 2022 à 9 h 30<br>Ordre du jour                  | Pages<br>du rapport |
|------|--|---------------------|
| E. 6 | Transition énergétique   | 179                 |
|      | F. – <u>AGRICULTURE ET FORET</u>   |                     |
| F. 1 | Actions en faveur de l'agriculture landaise  | 183                 |
| F. 2 | Domaine départemental d'Ognoas   | 230                 |
|      | G ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME  |                     |
| G. 1 | Tourisme - Thermalisme   | 253                 |
|      | H ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  |                     |
| H. 1 | Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables - bilan 2021 :             | 257                 |
|      | I <u>EDUCATION ET SPORTS</u>   |                     |
| I. 1 | Education  | 270                 |
| I. 2 | Sports   | 277                 |
|      | J. – <u>JEUNESSE</u>   |                     |
| J. 1 | Jeunesse   | 300                 |
|      | K. – <u>CULTURE</u>  |                     |
| K. 1 | Culture  | 313                 |
|      | L. – <u>DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</u>   |                     |
| L. 1 | Budget Participatif Citoyen des Landes   | 323                 |
|      | M FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE   |                     |
| M. 5 | Personnel départemental  | 357                 |
| M. 6 | Informatique et Télécommunications   | 379                 |
| M. 7 | Informations et Comptes rendus à l'Assemblée des délégations<br>données au Président                 | 383                 |
| M. 8 | Programmation pluriannuelle des Investissements  | 413                 |
|      | Autorisations de programme et crédits de paiement  | .13                 |
| M. 9 | Décision Modificative n°1-2022 (Budget principal) et Budget<br>Supplémentaire 2022 (Budgets annexes) | 431                 |

**Monsieur le Président** : On va commencer par le compte de gestion et compte administratif, avec affectation des résultats.

C'est Dominique Coutière qui va en faire la présentation et le Trésorier payeur étant présent pourra intervenir si nécessaire.

### Dossier n° M 1 – Compte de gestion du Payeur Départemental. Exercice 2021 – Budget Principal et Budgets annexes (page 332 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

**M. COUTIERE**: M. Le Président, ce premier rapport est un rapport assez simple qui consiste à présenter les comptes de gestion que le Trésorier a fait et les nôtres qui coïncident parfaitement, que ce soit pour le budget principal ou les budgets annexes.

Y-a-t-il des questions sur ce sujet ? Non. Cela n'appelle pas à beaucoup d'observations.

**M. LE PRESIDENT** : on va donc enchainer sur le compte administratif et vous aurez l'occasion de vous exprimer à ce moment-là.

# Dossier n° M 2 – Compte administratif des recettes et des dépenses départementales – Exercice 2021 – Budget Principal et Budgets Annexes (page 336 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE: Ce compte administratif qui vous a été envoyé et on en parlera tout à l'heure également sur le rapport financier, traduit tout ce qui a été fait au cours de l'exercice écoulé. Qu'est-ce qu'on peut dire? Premièrement, concernant l'investissement: on s'était engagé à faire en sorte que l'investissement progresse. Il progresse, comme vous avez pu le voir dans ce qui vous a été fourni, puisque on est passé en dépenses d'une année sur l'autre avec une augmentation d'environ 4 M€.

Dans les grandes lignes. Le résultat de fonctionnement est assez important puisque l'on dégage 105 M€ en fonctionnement que l'on affecte bien sûr pour couvrir ce qui n'est pas couvert au niveau de l'investissement à hauteur de 57 M€ et le reste sera un report à nouveau au niveau du fonctionnement.

On peut dire de ce fonctionnement au niveau des recettes que la grosse partie des augmentations au titre de l'exercice 2021 sont les droits de mutation. Vous le savez tous, on augmente de 35 %. Aujourd'hui, on s'aperçoit que ces droits de mutation sont en train de se stabiliser. Nous avons prévu qu'ils baisseront, parce qu'au bout d'un moment ils vont finir par baisser. Les taux d'intérêt augmentent. On arrive à des niveaux de prix pour les biens dans notre département qui sont très élevés et s'il faut s'en réjouir pour les droits de mutation, il ne faut peut-être pas s'en réjouir pour nos jeunes qui veulent accéder à la propriété. D'un côté, c'est peut-être une bonne chose au niveau des recettes du Département. Mais cela l'est un peu moins pour tous ceux et je pense surtout aux jeunes qui veulent s'installer sur notre territoire ; cela créé forcément un problème important.

Au niveau du fonctionnement, le reste au titre des recettes sont des recettes classiques. Il n'y a pas beaucoup d'imprévus, d'écarts par rapport à ce que l'on avait imaginé.

Au niveau des dépenses d'investissement, hormis les 20 M€ que l'on a au niveau du remboursement des emprunts, parce que tous les ans on rembourse les emprunts. On a une dette qui s'amorti en gros à hauteur de 20 M€ par an. Cet amortissement il faut l'assumer bien sûr avant de parler de dépenses d'investissement. On a augmenté comme vous avez pu le constater les dépenses de voirie entre 2020 et 2021. On a terminé le collège d'Angresse. On a un programme assez ambitieux sur les collèges. On a eu des retards sur d'autres collèges qui n'ont pas pu démarrer aussi vite que nous l'avions imaginé ou que nous l'avions budgété. On n'est pas toujours maitres des dépenses que l'on souhaite faire en matière de collèges. Cela dépend de nous mais cela dépend aussi des collectivités sur lesquelles ces investissements sont faits.

Sur le numérique on a continué l'opération un collégien, un ordinateur portable, vous le savez bien. Pour les équipements départementaux, on est dans la suite logique de tout ce que l'on fait habituellement.

Concernant les partenaires, c'est-à-dire que l'on accompagne les dépenses que font les communes et les intercommunalités et on a conservé des dossiers comme l'intervention dans le domaine des écoles. On n'était pas obligé mais on a continué à le faire. On est tributaires là aussi de ce que font les collectivités territoriales au niveau du département.

On a continué à réaménager la dette. Vous savez qu'on avait une dette pendant très longtemps avec une forte partie en taux variables. En début d'année 2021, on avait encore des taux faibles au niveau des financements à taux fixes, donc on a fait des conversions. Ces conversions ont été faites et vont nous permettre d'économiser quelques centaines de milliers d'euros sur des emprunts qui couraient. Mais gardons bien à l'esprit qu'on a une dette aujourd'hui qui a un taux, pour la totalité, inférieur à 1%. Et on parle d'une dette qui a une maturité de 13 ans. Donc par rapport à la durée de la dette que nous avons, nous avons un taux relativement faible. C'est à la fois le fruit de taux variables qui ont été mis en place quand il le fallait, puis des taux fixes quand on a pu convertir des taux variables qui étaient limites. On continue à gérer la dette le plus finement possible. On a aujourd'hui un équilibre entre taux fixes et taux variables, alors qu'on était à 80 % en taux variables. Quand on parle de taux variables, je préciserai qu'on est toujours sur des variables avec base Euribor ou le taux du livret A, c'est-à-dire on n'est pas sur des emprunts toxiques, des emprunts à risque. On est toujours dans la classification la moins élevée en termes de risque.

Voilà ce que l'on peut dire sur l'investissement. Au total, un accroissement de l'investissement, une renégociation de la dette et des investissements dans tous les domaines. Je le disais sur les collèges tout à l'heure. Ayons bien à l'esprit qu'en termes de collèges, quand on fait le rapport par l'élève au titre de Nouvelle-Aquitaine, on est toujours la collectivité départementale qui donne le plus par élève quand on additionne investissement et fonctionnement. Je dis bien par élève.

Les dépenses de fonctionnement. On est dans une progression entre 2020 et 2021. C'est toujours compliqué de comparer 2020 et 2021 parce que vous savez que l'on a subi un épisode un peu difficile avec la pandémie. Le Département a contribué et a accompagné les collectivités dans beaucoup de secteurs. Le coût de la pandémie pour le Département a été de 15 M€. Donc comparer les exercices récents les uns avec les autres est un peu compliqué. Mais on a fait face à toutes ces dépenses et on a pris dans le secteur social des mesures importantes. On a augmenté le point GIR. On peut dire aujourd'hui que le point GIR que nous appliquons dans le département est dans les trois plus élevés que l'on trouve en France. Tout en étant dans des prix de journée qui sont dans les plus bas au niveau national.

Le Président a proposé, toujours dans la continuité de ce que l'on a fait dans les EHPAD, de travailler sur l'aide à domicile. C'est un important travail qui a était fait et on pourra en parler plus tard. Le vice-président en charge de la Solidarité nous en parlera sûrement.

Un peu de retard aussi sur notre projet sur l'autisme, qui subit quelques petits contretemps que l'on espère régler le plus rapidement possible.

Sur la Solidarité, nous continuons toutes les politiques que le Département mène mais en les amplifiant par rapport à ce qui a été fait. Je parlais de ce que l'on a fait sur les EHPAD, de ce que l'on veut faire sur les aides à domicile, on améliore pas mal de problèmes qui ont été soulevés au court ce cette période compliquée avec le Covid.

On a maintenu les dépenses dans tous les autres secteurs, que ce soit vers la jeunesse ou la culture. On a également amplifié la contribution au SDIS au titre de l'exercice pour répondre à des demandes qui venaient de cet organisme. Je rappelle aussi que le Département des Landes participe au fonctionnement du SDIS à une hauteur plus significative que l'ensemble des Départements de notre pays.

On a aussi essayé de répondre aux demandes que l'on a pu avoir compte tenu des épizooties qui ont encore continué à frapper notre territoire. Vous le savez, on a été touchés par l'influenza aviaire il y a quelques temps. On pense toujours que l'on va se protéger mais on s'aperçoit que c'est plus que compliqué pour arriver à trouver une protection générale.

Les intérêts de la dette. Je disais tout à l'heure nous avons une dette qui est de l'ordre de 168 M€ et pour corroborer le tout on a eu à payer des intérêts à hauteur de 1,8 M€.

Voilà ce que l'on peut dire. Tout le reste est conforme. Je le disais tout à l'heure en préambule, l'élément le plus important au titre des recettes réside dans les droits de mutation dont on peut se réjouir au vu du montant, mais d'un autre côté le déplorer.

Voilà ce que l'on peut dire sur les comptes administratifs de l'exercice, qui libèrent un excédent, une fois pris le besoin de financement de l'investissement non couvert, de 48 M€.

**M. LE PRESIDENT**: Je vous remercie. Je vais, conformément au Code général des collectivités territoriales, proposer que notre Assemblée désigne Dominique Coutière en tant que Président de séance et je lui laisse ouvrir le débat.

M. COUTIERE: Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer sur le compte administratif?

#### M. DUBOIS:

La conformité du compte administratif n'appelle pas de remarque particulière et bien évidemment nous le voterons. Toutefois, quelques remarques. Si le taux de réalisation des investissements est objectivement correct, celui du fonctionnement est relativement bas (83 %) et peut interroger sur l'écart, entre les prévisions et le réalisé, au vu de ce que nous savons par exemple de l'exécution des dépenses de personnel, traditionnellement bien évidemment proches de 100 %. Du coup peut-être pourrez-vous peut être nous donner un éclairage à ce sujet.

Au-delà de ce point, je voudrais relever comme vous l'avez dit, que ce compte administratif permet de constater un niveau de recettes se situant à un niveau très élevé. Cela s'explique d'une part par des dotations de l'Etat qui sont restées stables et à cet égard, même si nous avons constaté que la critique du Gouvernement suscite une vive émulation entre beaucoup de conseillers de cette Assemblée, je voudrais vous inciter à éviter toute présentation qui pourrait se retourner contre elle-même, puisque vous évoquez en effet dans vos documents que des dotations sont en léger retrait pour la quatrième année consécutive. Je voudrais rappeler que la DGF était de 57 M€ en 2017 et elle est à 56,8 M€ en 2021. Et vous rappeler aussi du coup que cette même DGF décidée par les gouvernements que vous souteniez à l'époque était de 71 M€ en 2015, 64 M€ en 2016, 57 M€ en 2017. On pourra donc apprécier qui a fait chuter ces mêmes dotations.

Deuxième et principal élément d'explication sur un niveau de recettes élevé. Vous le dites vous-même, je vous cite « une fiscalité indirecte qui connaît une hausse sans précédent », vous l'avez d'ailleurs rappelé dans votre présentation. Au titre des droits de mutation que vous avez cité, qui effectivement sont quelque chose de positif pour la collectivité, mais qui peut susciter quelques problèmes pour les landais qui souhaitent acquérir un nouveau bien ou les néo-landais qui souhaitent s'installer sur notre département. Et je rappelle que ces droits de mutation peuvent être baissés puisque vous avez une influence sur le taux qui les fixe. Vous pouvez aussi agir sur la taxe d'aménagement, qui elle aussi a généré des recettes supplémentaires. Ce n'est pas le cas sur la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité, puisque c'est un taux national non modulable, mais qui aussi a amené des recettes supplémentaires. Cette augmentation des recettes fiscales de 41 M€, générant un excédent lui-aussi de plus de 40 M€, constitue effectivement une aubaine pour notre collectivité. D'ailleurs, chaque maire, chaque gestionnaire de collectivité comprendra ce que ces chiffres peuvent amener pour une collectivité et ce n'est bien évidemment pas le cas partout.

L'enjeu, du coup, résidera bien évidemment sur ce qu'il sera fait de cette cagnotte ainsi constituée, avec toutes les politiques qui peuvent être menées grâce à elle.

Mais ce que je relève aussi dans ce compte administratif, du coup, en se disant et en se demandant ce que l'on peut faire de cette cagnotte et de cet excédent généré, ce que l'on peut constater dans le compte administratif, c'est que les dépenses de fonctionnement restent nettement supérieures à la moyenne nationale et même supérieures à la strate. Bien que par rapport à la strate, on sera dans des dépassements de moindre proportion. Les dépenses de personnel par exemple ont augmenté de 3,3 % sachant, comme vous le disiez, que vous le justifiez par la crise sanitaire que nous avons connue, mais cette crise sanitaire a moins impacté nos collectivités en 2021 puisqu'elle a été de moindre intensité qu'en 2020.

Dernière remarque enfin, vous l'avez aussi abordé, nous observons que les interventions en faveur des partenaires sont une nouvelle fois en baisse : 29,4 M€ en 2019, 27,5 M€ en 2020 et 26,9 M€ en 2021. Ces aides ont diminué fortement en matière d'éducation, sport, culture, c'est-à-dire sur les projets de constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré, d'équipements culturels, d'équipements sportifs destinés aux collèges, puisque ces dépenses étaient de 6,6 M€ en 2019, 4,8 M€ en 2020, 2,9 M€ en 2021. Vous l'avez expliqué partiellement en disant que ce sont les collectivités qui portaient ces projets qui peut-être en proposaient moins, je ne sais pas si c'est la seule explication.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur ces comptes administratifs et je vous remercie pour votre attention.

**Mme LUBIN**: Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, je voudrais juste souligner notre satisfaction de constater une fois de plus la bonne santé financière de cette collectivité et surtout de constater que les politiques que nous soutenons le sont réellement et pas seulement dans des mots. Vous avez expliqué par des mots, Monsieur le Vice-Président, ce que nous faisions en matière de voirie, en matière de collèges, en matière de soutien aux partenaires, je ne le répèterai pas. Les propos de notre collègue Monsieur DUBOIS appellent de ma part quelques commentaires. J'ai pris quelques notes, comme cela, au hasard. Vous vous plaisez à rappeler les niveaux de dotations et à les comparer avec ceux de gouvernements que nous avons soutenus. Finalement, quand on regarde dans les 15 dernières années, il n'y en a pas eu beaucoup, donc vous faites allusion à celui de M. HOLLANDE. Je vous rappelle quand même que nous étions dans une crise sans précédent et que le mandat qui s'est achevé a connu un retour un peu plus satisfaisant en termes économiques et donc de rentrer dans les caisses de l'Etat. Je vous inviterais à la prudence quand vous nous rappelez nos discours, parce qu'avec ce qui s'annonce là

immédiatement tout de suite, nous verrons comment les choses seront managées au niveau national.

J'ai relevé aussi que vous avez encore parlé d'une baisse éventuelle des droits de mutation ou des taxes que le Département applique. Et compte tenu du fait que, justement, le dernier gouvernement nous a enlevé notre dernier levier fiscal, je me demande bien quelle liberté nous aurions si nous ne gardions pas celle d'impacter des droits de mutation, qui sont déjà importants, d'appliquer des taux sur des transactions dont le niveau, dans une certaine partie du département, dépasse tout entendement et dont on peut penser qu'elles sont réalisées pour la plupart par des gens qui peuvent bien payer des taxes un petit peu élevées.

Sur les politiques menées, vous avez parlé notamment des partenaires, de nos investissements dans les écoles, dans les équipements sportifs. Je rappellerais tout simplement que nous soutenons les projets qui nous sont présentés. Nous ne refusons, je pense, Monsieur le Président, aucun soutien de projet aux communes pour la réfection ou la construction des bâtiments scolaires, des équipements sportifs, et donc nous soutenons ce qui nous est présenté. Et on sait bien que dans une mandature municipale, vous le savez bien vous-même, il y a des périodes où il y a beaucoup de projets, des périodes où on construit ces projets et d'autres où l'on vient de les terminer et ou on se calme un peu. Donc tout cela évolue d'une manière qui n'est pas rectiligne.

Vous parlez de l'utilisation de la cagnotte. Finalement, c'est quand même bien d'avoir ce que vous appelez une cagnotte. J'ai une petite idée de ce que l'on va en faire. Et dans l'immédiat, j'ai même une idée assez précise dans la mesure où nous avons pris des décisions qui vont consister à augmenter certains personnels dans l'attente d'une participation de l'Etat qu'on nous avait promise mais qui n'arrive pas. Donc vous voyez, rien qu'en avance si je puis dire, et surtout en réponse à une catégorie de personnels qui ont été oubliés, j'ai une petite idée de ce que l'on va faire de la cagnotte.

Voilà pour les quelques notes que j'avais prises. En tout cas, pour ce qui nous concerne M. Le Président et M. Le Vice-Président, nous sommes satisfaits de l'exécution de ce budget et comme j'ai l'habitude de le dire, le contraire vous aurait certainement étonné.

M. COUTIERE: Bien, juste concernant la cagnotte, je vous assure, sincèrement, j'ai un peu de mal à imaginer quand on a 168 M€ de dettes comment on peut parler de cagnotte. La cagnotte, en général, c'est quelque chose que l'on a, c'est le petit cochon dans lequel on a mis des pièces, qu'on casse de temps en temps et on récupère les pièces. Mais là, on doit 180 M€. Donc on n'a pas de cagnotte. On a une dette aujourd'hui de 180 M€, qu'on a fait baisser de 20 M€ au titre de l'exercice 2021. Monsieur DUBOIS, on est d'accord làdessus? Je vous donnerai la parole plus tard, mais une cagnotte ce n'est pas ça, une cagnotte c'est quand on a de l'argent disponible. Vous pouvez demander à tous ceux qui ont un peu de bon sens, ils vous l'expliqueront.

Ensuite, l'histoire de la baisse des DMTO, je ne pense pas qu'à Dax vous les ayez baissés parce que les DMTO ont monté partout. Donc personne n'a baissé les DMTO parce qu'on sait très bien que c'est un phénomène conjoncturel. J'ai des courbes pour vous les montrer, les DMTO, montent, descendent et on est maîtres de rien. Donc aujourd'hui, avec les gens qui arrivent de l'extérieur, et il y en a beaucoup vous le savez bien, le département voit croitre sa population par une arrivée de personnes de l'extérieur, en grande partie. Donc ils payent leur contribution à leur arrivée dans les Landes et on leur rendra le jour où ils partiront à la retraite parce qu'on aura fait des EHPAD plus confortables, plus agréables, avec des chambres qu'on nous demande de faire passer de 23 m² à 26 m². On suit les règlements et le Département s'y adapte.

Donc ayons des vrais débats. Je n'ai jamais vu quelqu'un qui baissait des droits, jamais. Et on a regardé au niveau national puisque vous avez quand même aujourd'hui des Départements gérés par d'autres sensibilités que la nôtre : personne n'a baissé les DMTO.

Comme l'a dit Monique LUBIN, les partenaires, s'ils font une opération on les aide. Je dirais qu'on applique les règlements. Vous le savez très bien, et ce quelles que soient les collectivités, quand il y a un règlement.

La baisse de la DGF, vous avez raison de dire que cela n'a pas commencé aujourd'hui. Cela a baissé depuis un moment, il n'y a pas de problèmes là-dessus. Ce que l'on peut regretter, c'est que le Département, depuis le dernier mandat, n'a plus aucun levier fiscal. Et la période que l'on traverse aujourd'hui, et on sait qu'elle est annonciatrice de choses moins agréables quand les taux d'intérêt vont monter. Et on sait tous qu'ils vont monter malheureusement. Donc on aura des dépenses, quand aujourd'hui on a 2 M€ au niveau de la dette, peut-être que demain ou après-demain on sera à 4 M€ ou 5 M€. Il vaudra mieux effectivement qu'on ait quelques réserves, pour nous permettre de faire toutes les politiques que l'on veut faire sur ce département, que l'on a développé. On a parlé des EHPAD, dans lesquels il y a aussi des constructions. On a parlé de l'aide à domicile où on sait qu'il faut que l'on intervienne rapidement parce que nous nous faisons les choses. On nous explique que le décret qui devait sortir n'est pas sorti mais va bientôt sortir. On a pris le relais depuis le 1<sup>er</sup> janvier et on continuera à l'assumer parce qu'on est conscient du fait que ce Département doit faire quelque chose sur l'aide à domicile.

Donc, non, il n'y a pas de cagnotte quand on a une dette de 180 M€. Et dans la mesure où nous n'avons aucun levier fiscal aujourd'hui et qu'on ne maitrise rien, il faudra que l'on ait quelques réserves pour les retournements de situation qui ne manqueront pas d'arriver.

**M. DUBOIS**: Merci, rapidement pour répondre à 2-3 points et on passera au point suivant après. J'entends Mme LUBIN qui nous dit que les dotations globales de fonctionnement, si vous dites M. le Vice-Président qu'elles ont baissé effectivement depuis des années, elles ont, et j'ai rappelé les chiffres, baissé dans des proportions énormes sous le mandat précédent et se sont à peu près stabilisées sous celui-là. Donc Mme LUBIN qui m'explique qu'il y a eu une crise sans précédent sous le mandat HOLLANDE, c'est vrai que sous ce mandat là il ne s'est rien passé. Il n'y a pas eu de crise sanitaire, ni autre chose. Je pense qu'à un moment il faut parler de faits précis. C'était un choix. C'est un constat de chiffres. Personne je crois n'était au gouvernement ici, personne n'en est responsable. Regardons les chiffres et actons ce qui a été acté. Quand les choses sont maintenues par la suite, disons-le et ce n'est pas très grave. Je ne suis pas là pour défendre à tout prix ce qui est fait au niveau national. Et quand vous me dites que je devrais faire attention à ce qui va se passer à la rentrée, je le regarderai bien évidemment précisément en espérant pour notre pays qu'il n'y ait pas trop de blocages qui handicaperaient l'activité économique.

Les droits de mutation. Vous dites, c'est bien parce qu'on les fait payer à ceux qui peuvent payer, sous-entendu que certaines catégories de la population seraient assujetties uniquement à ces droits-là. Je rappelle juste que tout le monde y est soumis. Il suffit d'acheter un bien, qu'on soit landais, qu'on vienne de l'extérieur comme vous le disiez, tout le monde y est soumis. Et effectivement je continue à dire que puisque c'est le dernier levier qu'il nous reste dans cette collectivité, je suis d'accord avec vous sur le constat que les collectivités ont perdu beaucoup de leur capacité à gérer les choses et je le regrette avec vous. Mais là, il reste un dernier levier. On a une recette qui est dynamique en raison de l'attractivité de notre département, et je continue à penser, vous dites on en parlera plus, mais si on parlera peut-être. Nous avons une approche différente et on peut l'acter. Vous dites que ce n'est pas un débat mais si on peut en parler, que dans cette circonstance on aurait pu rendre du pouvoir d'achat aux gens qui sont soumis à cette taxe. Et je rappelle que tout le monde y est soumis, il suffit de vouloir acquérir un bien pour le constater.

Sur le mot cagnotte, c'est peut-être un mot qui parle plus à tout le monde pour parler de cet excédent qui est généré. Et si vous parlez des 180 M€ effectivement d'endettement, il faut les rapporter à nos ratios, qui sont très bons vous pouvez vous en féliciter : 1,7 année de remboursement. Je me permets quand même de dire qu'il y a des marges de manœuvres : à quoi seront-elles employées ? Encore une fois, si c'est sur les EHPAD ou d'autres sujets, pas de problème. Mais là, il y avait matière pour moi à réguler cette dernière taxe, la taxe d'aménagement, les DMTO, qui sont le dernier point que lequel on peut encore jouer. Mais on peut en parler toute la journée, je ne suis pas sûr que nous tombions d'accord sur ce point-là.

Juste pour dire que sur ces comptes administratifs, pour nous, il y avait matière à regarder quelques points. Et sur les partenaires, j'ai acté avec vos explications que la baisse était sans doute en grande partie liée aux demandes de financement et du coup aux investissements des différentes collectivités, donc pas de problèmes sur cela. Mais on a tous intérêt, effectivement, à ce que ce cycle d'investissement vertueux des collectivités reprenne avec force puisque, évidemment, il permet, au-delà d'améliorer le quotidien de nos administrés, de permettre à beaucoup d'entreprises d'avoir des marchés et du chiffre d'affaires en augmentation.

**Mme LUBIN**: Effectivement les DMTO tout le monde y est soumis. Mais l'augmentation que nous constatons aujourd'hui sur une certaine partie du département est plus liée à de la spéculation foncière et autre qu'à autre chose. Et il me semble que les DMTO, dans ces cas-là, restent un outil de redistribution particulièrement intéressant pour appliquer des politiques qui justement elles s'appliquent au plus modestes du département. Mais vous le disiez, nous ne tomberons de toute façon pas d'accord, donc nous n'allons pas passer la matinée là-dessus.

**M. LESPADE**: Merci M. Le Président et M. Le Vice-Président, les propos de M. DUBOIS me font réagir, moi l'élu de gauche et non pas l'élu d'extrême gauche. Je voulais souligner le fait que M. DUBOIS se fasse l'avocat de la politique qui a été menée durant les 5 dernières années. Et je pense que dans sa description, il oubli un élément qui semble très important. C'est que durant ces 5 dernières années, les plus fortunés et les plus riches de notre pays ont encore accru leurs richesses. Et ce que l'on peut reprocher aux politiques mises en œuvre ces 5 dernières années, c'est le fait que certains ont été privilégiés et les collectivités locales ont été soumises à une véritable cure d'austérité et je suis bien placé pour le dire.

Le deuxième élément que je voulais évoquer, c'est la question des droits de mutation. Je peux vous indiquer d'ores et déjà, et Dominique COUTIERE l'a fait, que l'on observe dès à présent un ralentissement important. Donc il y a fort à parier que ce dont nous sommes en train de discuter s'avère finalement inapproprié, puisque les ventes sont en train de diminuer très sensiblement. On le voit nettement dans le sud du Département des Landes et je crois que c'est la même chose sur le secteur littoral. Donc, je plaiderais plutôt pour une véritable réforme de la fiscalité, et je regrette que M. DUBOIS ne vienne pas sur ce terrain-là. Une réforme de la fiscalité plus juste, qui permette aux collectivités locales d'avoir de véritables marges de manœuvre en termes de levier fiscal. Et je pense que c'est plutôt vers cela qu'il faut réfléchir et non pas, pour utiliser un jargon sportif, sur un petit périmètre. Je vous remercie.

**M. DUBOIS**: Si vous le permettez, chaque fois que je serais mis en cause, je le ferai, il n'y a pas de problème. J'espère que cela ne gêne personne que l'on ait des discussions ici. Mais ne me remettait pas 10 euros à chaque fois. M. LESPADE, je pense que le Parti Communiste et la France Insoumise sont pour moi situés sur l'extrême gauche de l'échiquier politique français. Il ne faut pas prendre cela comme une critique, c'est un fait, c'est une analyse et c'est pour cela que je vous ai classé dans cette catégorie-là. J'ai l'impression sur les sujets que vous partagez aujourd'hui, que vous n'êtes pas tout à

fait sorti d'une élection qui vient de se terminer. Parce que la fiscalité, prise dans son ensemble, on peut effectivement en parler. Les mesures prises durant le quinquennat précédent, on peut en parler. Je citais juste la DGF, qui concerne cette collectivité. Et ce qui nous concerne aujourd'hui, ce sont les taux liés à cette collectivité. Je suis prêt à discuter de tout avec vous mais dans la bonne enceinte et pour le coup, là ce n'est pas le cas. Juste sur les droits de mutation, une précision et d'ailleurs vous l'aviez précisé lors de la Commission des finances, durant laquelle j'entendais mal en Visio mais c'est en cours d'être résolu, ce n'est pas le nombre de transactions qui baisse, c'est l'augmentation qui baisse. Pour l'instant sur notre département, on est encore sur un niveau assez haut.

M. COUTIERE : On revient au Département. J'ai senti une pointe de jalousie sur notre délai de désendettement. Et oui, on est passé sous les 2 ans. Il faut de l'effort et on y arrive.

On va arrêter la discussion, je crois que l'on s'est tous exprimés. On va passer au vote. On va demander au Président de bien vouloir nous quitter quelques instants.

[Le Président quitte la salle].

On va mettre au vote le compte administratif tel qu'il vous est présenté. Qui vote pour ce compte administratif ?

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(29)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ABSENT**: M. Xavier Fortinon

### ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Je vous remercie.

[Le Président revient dans la salle et s'entretient avec M. Coutière].

**M. LE PRESIDENT**: Je tenais à remercier l'Assemblée pour ce vote unanime mais aussi pour le débat. Mais ma pensée va plutôt à remercier, quand on vote un budget, et quand on regarde comment il se traduit dans les faits durant l'exercice, c'est surtout le travail qui est mené par l'ensemble des services et particulièrement ceux des Finances, qui font un travail je crois qui peut être noté et d'une grande qualité, ce qui nous permet aussi, avec le regard très attentif et permanent de Dominique COUTIERE, d'avoir les résultats que l'on présente aujourd'hui et dont on ne peut que se satisfaire.

Vous me donnez simplement l'occasion de remercier deux collaboratrices qui, pour l'une va quitter le Département et pour l'autre qui va quitter les fonctions qu'elle occupe aujourd'hui pour exercer d'autres fonctions dans un autre service et qui sont des chevilles ouvrières de la collectivité. C'est Emilie POUZET-ROBERT, qui a fait le choix d'aller transmettre ses compétences bien acquises dans ce Département vers un Département encore plus rural que le nôtre, c'est-à-dire la Lozère et qui va exercer les fonctions de Directrice de la Solidarité. Et Laure BEORLEGUI, qui assurait la responsabilité du Secrétariat des Assemblées, un poste hautement stratégique dans une collectivité comme

la nôtre et qui fait le choix d'une mutation interne. Elle reste toujours dans la collectivité et elle va retrouver le Pôle des Ressources Humaines. Je tenais sincèrement à les remercier parce qu'elles œuvrent depuis longtemps dans cette collectivité de façon efficace. Et je respecte tous les choix de mobilité, car à un moment donné, la vie professionnelle est aussi l'occasion d'aller porter sa compétence ou acquérir de nouvelles compétences ailleurs.

Voilà ce que je tenais à vous dire à l'occasion de l'examen de ce compte administratif. Et comme vous le disait Dominique COUTIERE juste avant on va passer à l'examen du dossier M3 sur l'affectation du résultat et je lui redonne la parole.

### Dossier n° M 3 – Affectation des résultats. Exercice 2021 – Budget Principal et Budgets Annexes (page 352 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

**M. COUTIERE**: Merci M. Le Président. Nous sommes dans la continuité de ce qui a été dit lors du débat sur le compte administratif, puisque, on l'a dit, le compte administratif qui donne un excédent de fonctionnement de 105 M€. On en affecte 57 M€ pour la couverture des besoins d'investissement et 48 M€ pour les restes à réaliser, le BP 2022 et toutes les décisions modificatives qui auront lieu sur l'exercice 2022.

**M. LE PRESIDENT :** Y-a-t-il des observations sur cette affectation des résultats ? S'il n'y en a pas on vous propose de l'adopter. Qui est favorable à cette affectation telle qu'elle vous a été présentée ?

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorque, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

### Dossier n° M 4 – Rapport annuel d'activités et financier 2021 du Département (page 356 du volume)

(Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

Vous a été aussi adressé le rapport annuel 2021 (rapport d'activités et rapport financier), le 9 juin dernier. Je tenais à remercier l'ensemble des services, particulièrement ceux de la Communication, sur la qualité du rendu de ces rapports, qui je pense pour les élus que vous êtes peut être conservé parce que cela peut vous servir de bon suivi pour pouvoir aller chercher un certain nombre de références par rapport à des évolutions. Et ce sont des documents très utiles aussi pour cela et qui peuvent même être diffusés à l'extérieur.

Sur ces rapports, je vous demande de prendre acte qu'ils vous ont bien été communiqués car ce sont des documents que nous devons communiquer de façon obligatoire.

Y-a-t-il des observations sur ces documents ? Pas d'observation.

Donc vous prenez acte que ces documents vous ont été communiqués ?

On passe maintenant réellement à l'examen de la décision modificative n°1 de l'année 2022. Nous allons examiner les dossiers qui vous ont été adressés.

On va commencer par le dossier A1 sur les actions en faveur de l'autonomie et je donne la parole à Paul CARRERE.

#### Dossier n° A 1 – Les actions en faveur de l'autonomie (page 3 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

**M. CARRERE** : Merci Monsieur le Président. 3 points pour les actions en faveur de l'autonomie.

Premier point, nous devons réaliser un schéma départemental de l'autonomie. Schéma départemental en faveur des personnes vulnérables qui est arrivé à échéance. Un crédit de 70 000 € a été inscrit au Budget Primitif pour l'étude prospective sur le vieillissement cofinancée par la Banque des territoires. Il vous est proposé d'inscrire à la DM1 un crédit complémentaire de 90 000 €, notamment pour le cadrage et la réalisation du nouveau schéma du l'autonomie. La consultation sera bouclée fin de ce mois et un nouveau prestataire sera choisi pour engager le travail du nouveau schéma courant septembre.

Deuxième point, agir en faveur de l'attractivité des métiers de l'autonomie.

Cela concerne tout d'abord la réalisation de l'étude des besoins et la spécificité de la mobilité des aides à domicile, chantier sur lequel nous nous sommes engagés auprès des CIAS et des acteurs associatifs. Nous avions inscrit 50 000 € dans le cadre du BP pour amorcer cette étude. Le Cabinet Auxilia Conseil a été retenu pour un montant de 85 050 €, comprenant deux tranches comme prévu, avec une forte orientation pour des journées terrain. Il vous est proposé d'inscrire à la DM1 un crédit complémentaire de 35 050 € dans le cadre de l'étude sur les besoins spécifiques de la mobilité, qui démarrera dans les prochaines semaines.

C'est ensuite l'amélioration de la rémunération des aides à domicile. Dominique COUTIERE en a parlé dans sa première intervention. Il n'y a pas besoin nécessairement de rappeler ce qui a été proposé dans le cadre du BP. On est sur un schéma de  $180 \, \in \,$  nets mensuels, soit  $250 \, \in \,$  avec les cotisations salariales et patronales pour un équivalent temps plein. On avait travaillé dès janvier 2022 un fléchage vers les revalorisations salariales de la hausse du tarif socle à  $1,50 \, \in \,$  et la création d'une dotation complémentaire avec rétroactivité au  $1^{\rm er}$  janvier 2022, que nous avions estimée à  $2,8 \, \text{M} \in \,$ .

Ce travail s'est traduit notamment par la signature de CPOM avec les CIAS. Au 15 juin, nous avions 11 ou 12 CPOM d'ores et déjà signés avec les CIAS et 1 CCAS. Ce travail va continuer puisque d'autres sont déjà prévus sur le mois de juillet. Ce qui a permis au service des territoires de pouvoir engager cette valorisation. Les premiers paiements ont été faits sur le mois de juin, ont été engagés sur certains territoires, ce qui signifie qu'avec effet rétroactif, les agents ont pu bénéficier de l'accompagnement que nous avions évoqué dans le cadre du BP.

Dans le cadre de l'évolution règlementaire, deux décrets sont depuis parus le 28 avril 2022 : les collectivités étant autorisées à créer un régime indemnitaire correspondant à 49 points d'indice majoré, ce qui permet maintenant d'affiner l'opération.

Il vous est donc proposé d'appliquer le dispositif national en l'amplifiant malgré tout de la manière suivante : nous avons la volonté d'élargissement au personnel affecté au portage

des repas à domicile, élargissement au personnel administratif des services d'aides à domicile (dans le limite de 5 % de l'enveloppe allouée) et le maintien de la prise en compte de tous les ETP d'aide à domicile quelle que soit leur activité, que ce soit de l'APA, de la PCH, de l'aide-ménagère, de l'aide sociale ou autres.

Il vous est donc proposé pour ce faire d'inscrire à la DM1 un crédit complémentaire de 1 M€ dans le cadre de la dotation aux SAAD, étant précisé que le levier du tarif socle comme financement n'a été activé que pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, période non couverte je vous le rappelle par la compensation de l'Etat, et d'inscrire à cette même DM1 une recette prévisionnelle complémentaire de 1 M€ au titre de la compensation partielle de l'Etat pour les SAAD publics.

Il faut malgré tout préciser que ce dispositif sera éventuellement ajusté et amendé à la DM2 en fonction des décisions qui seront effectivement prises par l'Etat dans le cadre du PLFSS rectificatif des prochaines semaines.

Concernant la dotation complémentaire sur l'amélioration de la qualité du service qui, je le rappelle, était une action complémentaire pour l'accompagnement des services d'aide à domicile. Nous avions pris l'initiative d'inscrire un crédit d'1 M€ dans l'attente des précisions règlementaires sur l'enveloppe APA domicile dédiée à la dotation complémentaire. Le décret du 28 avril est venu préciser le taux de remboursement aux Conseils départementaux entrant dans la démarche d'appel. Le montant de référence de la dotation complémentaire est fixé à 3 € avec un démarrage en septembre.

Compte tenu de l'annonce par la CNSA du versement d'un acompte à hauteur de 70%, il vous est proposé d'inscrire au titre de la dotation qualité à la DM1, une recette complémentaire de 293 000  $\mbox{\cite{C}}$ , portant avec la recette inscrite au BP, à 693 000  $\mbox{\cite{C}}$ . C'est donc l'acompte de 70%. On aura un rappel fin d'exercice ou début d'exercice prochain, puisque la CNSA fonctionne souvent en début d'exercice sur le rappel. Cela veut dire que l'on pourra en principe faire bénéficier des services prestataires d'environ 1 M $\mbox{\cite{C}}$  d'accompagnement sur ces dotations, ce qui correspond en année pleine à 3 M $\mbox{\cite{C}}$  et à près d'1 M d'heures de travail effectuées.

Il vous est enfin proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant de programmation financière de la troisième année d'exécution de la 5ème convention CNSA de Modernisation. Convention qui se terminera en fin d'année 2022. Nous allons sans tarder engager le démarrage du travail sur le schéma de la 6ème convention, puisque là aussi c'est une manne très importante pour l'accompagnement des services domiciliaires.

Le troisième et dernier point de cette DM concerne la diversification et la consolidation de l'offre territoriale.

Tout d'abord, le soutien aux projets d'habitat à visée inclusive. Dans le cadre de l'accompagnement des projets d'habitat inclusif, c'est d'abord la mise en place de l'aide à la vie partagée, dite AVP. Etant rappelé que nous avions déjà au budget primitif inscrit 225 000 €. La CNSA subventionnant cette AVP à hauteur de 80 %. Il vous est proposé d'inscrire à la DM1 un crédit de 180 000 € en recettes et d'autoriser le Président à signer cette convention de la CNSA dans ce cadre.

Egalement la poursuite du plan départemental consacré aux résidences autonomie. Concernant le forfait autonomie, afin de renforcer le soutien au fonctionnement des résidences, un forfait autonomie peut être versé par la CNSA, auquel s'ajoute le forfait départemental modulable d'un montant de 200 € par place, pour lequel nous avons délibéré en mars 2022. Compte tenu des places d'ores et déjà autorisées, la CNSA verse un acompte de 70% de leur montant annuel, soit 34 267 €. Il vous est proposé d'inscrire à la DM1 ce crédit de 34 267 € en recettes.

Pour le soutien à l'investissement, il vous est proposé d'inscrire à la DM1 un crédit de paiement global complémentaire de 95 000 €. Vous avez l'ensemble des échéanciers de paiement ajustés en annexe 1.

Simple information, 12 projets sont déjà étudiés et/ou validés, ce qui correspond à 355 places. Le 12 juillet prochain, nous aurons une commission d'information et de sélection pour engager un nouvel appel à projets de 300 places supplémentaires. Il y a bon nombre de territoires qui sont en train de travailler sur la mise en place de résidences autonomie, territoires que nous avons croisés dans le cadre des réunions avec les services de la Solidarité et donc nous allons avancer sur ce beau dossier territorial.

Enfin, dernier point, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et l'habitat inclusif. La notification définitive du montant prévisionnel par la CNSA s'élève à 1 194 953,38 € en 2022. Je rappelle que nous avions inscrit un montant de 1 100 000 €. Il s'agit donc de l'ajuster pour arriver au montant définitif proposé par la CNSA. A ce titre, nous avons déjà engagé un peu plus de 900 000 € dans le cadre de la conférence des financeurs. Un dernier appel à projets a été porté, avec une échéance au 15 juin, et nous allons donc travailler avec l'ensemble des porteurs et promoteurs de ces projets à venir mais les 200 000 € supplémentaires pour là aussi faire en sorte que les 1,1 M€ et un peu plus soit complètement engagés pour accompagner les projets territoriaux.

Voilà M. le Président, j'en ai terminé.

**M. LE PRESIDENT**: Je vous remercie. Est-ce que sur ce dossier concernant les actions en faveur de l'autonomie quelqu'un souhaite intervenir? Non.

Quelques commentaires néanmoins, à la fois sur les aides à domicile, mais aussi sur la problématique des résidences inclusives et les résidences autonomie.

Sur les aides à domicile, vous vous souvenez que l'on a eu ce débat en Budget Primitif et en Débat d'Orientations Budgétaires où on a exprimé cette volonté de venir en soutien aux personnels de ces services qui connaissent des difficultés très importantes, où on voit que l'on a de plus en plus de taux d'absentéisme, que l'on a de plus en plus de mal à recruter et donc, d'apporter un soutien dans la mesure où, à cette époque-là, le gouvernement n'avait pas souhaité les inclure dans les revalorisations salariales. On avait fait ce choix d'allouer ces 180 € nets par mois pour un ETP.

Est intervenue ensuite la conférence du gouvernement sur les métiers de l'aide à domicile, voire au-delà du gouvernement, et l'annonce du Premier Ministre de l'époque M. Jean CASTEX, qui prévoyait une revalorisation équivalente à celle que nous avions décidée pour l'ensemble des services d'aide à domicile français et d'autres métiers, j'y reviendrai, sans en définir la temporalité. La seule chose, c'était que cette revalorisation intervenait au 1er avril alors que celle que nous avions décidée intervenait au 1er janvier. A la lecture des décrets qu'a évoqués Paul CARRERE, ce que l'on constate, et dans le contexte législatif issu des urnes de dimanche dernier, c'est que l'application de ce décret est conditionnée à l'adoption de la loi de finances rectificative qui doit intervenir normalement dans l'été ou au début de l'automne.

Permettez-moi de m'interroger sur la réalité de cette décision, qui aujourd'hui est toujours suspendue au vote du Parlement, dont on connait sa situation de blocage actuelle. C'est pour cela que nous avions pris la décision, lors du vote du Budget Primitif, d'anticiper le versement. Et comme l'a expliqué Paul CARRERE, on a versé à l'ensemble des services d'aide à domicile au mois de juin les moyens financiers susceptibles de pouvoir régulariser les 180 €, sans savoir à quel moment l'Etat participera à ce financement. Il faut savoir que dans son décret, la participation de l'Etat était à hauteur de 50% pour cette mesure là en particulier.

S'il y a de l'incertitude d'un côté, il y a de l'assurance de l'autre du fait que, pour les aides à domicile, quelle que soit la décision du Parlement, elles auront leur revalorisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Aux services d'aide à domicile de mettre en œuvre les mesures de revalorisation du régime indemnitaire pour que cela se traduise, j'espère, pour certains déjà au mois de juin et pour la majorité, je pense, dès le mois de juillet. En espérant que tout le monde fasse le rattrapage dès le mois de juillet des sept mois, ce qui permettra d'avoir un ballon d'oxygène important pour ces personnels qui connaissent des difficultés importantes actuellement.

Sur le sujet des résidences inclusives et des résidences autonomie. C'est un nouveau sigle que vous ne connaissez peut-être pas, l'Aide à la Vie Partagée, qui était prévue dans le rapport LIBAULT et qui a été mise en place. C'est une aide particulière dans le cadre des résidences inclusives. Quand on parle de résidences inclusives, cela peut s'adresser aux personnes handicapées, mais aussi aux personnes âgées. Ce sont des modèles un petit peu particuliers qui génèrent ce dispositif. Je me félicite que le Département s'engage aussi dans cette politique.

Sur les résidences autonomie, on s'était fixé un objectif de 500 places à travers les appels à projets. On voit que l'on est à 350 environ. Mais je voudrais faire le parallèle avec les choix historiques qui avaient été faits dans ce Département il y a plus de 30 ans sur les EHPAD et il faut que tout le monde y soit attentif. Parce que si certains groupes ont raté leur entrée dans le Département à travers les EHPAD il y a 30 ans, ils essayent à nouveau d'y rentrer par l'intermédiaire des résidences autonomie. Je demanderai à l'ensemble des services d'être attentifs et à l'ensemble des collectivités qui reçoivent ces projets d'être attentives. Notre conception de la résidence autonomie, c'est avant tout qu'elle puisse être accessible à tous et quand je vois certains loyers pratiqués, je peux m'interroger. Ils « tangentent » parfois ceux des EHPAD alors que les services rendus n'ont pas grand-chose à voir avec l'encadrement qu'il y a dans les EHPAD.

Je vous demande d'être attentifs et je souhaite aussi qu'il y ait une étroite collaboration entre l'ensemble des services d'aide à domicile qui existent sur notre territoire et la gestion de ces résidences autonomie. Il n'est pas question d'autoriser des services dédiés par les porteurs de projets des résidences autonomie à l'intérieur de ces résidences autonomie. Parce que la tentation pour pouvoir se faire des rémunérations plus importantes est là. Je demande à l'ensemble des collectivités qui reçoivent le dépôt de ces dossiers d'être vigilantes. Nous le serons de notre côté, dans la mesure où nous devons délivrer un agrément parce que c'est un établissement médico-social avec un tarif d'hébergement, pour lequel on doit donner notre agrément. Donc nous y serons attentifs. Mais pour ne pas créer de faux débats entre les collectivités et le Département, je vous demanderai à tous de faire très attention à cela et de ne soutenir que les dossiers qui rentrent dans le cadre qui a été présenté ici.

Par ailleurs, sur tous les projets de résidence autonomie qui se matérialisent aujourd'hui, c'est-à-dire qui sont sortis de terre et qui commencent à rentrer dans leur vie normale, on peut voir que les taux d'occupation ne sont pas très importants encore. Je ne veux pas faire de lien, mais je pense qu'une des raisons est aussi liée à certains prix de loyers. Il ne faut pas que cela s'adresse uniquement à un public particulier, sachant que notre volonté est que ce soit accessible à tous comme on l'a toujours dit.

Cette incise simplement pour dire : faisons attention à ce que des décisions que l'on a prises en 30 ans ne puissent pas de façon détournée être remises en cause sur un autre mode d'hébergement des personnes âgées, indispensable parce que c'est un mode d'hébergement intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD, mais qui ne crée pas de discrimination particulière liée aux revenus.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce dossier. On peut passer au vote sur le dossier A1.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

## Dossier n° A 2 – Les actions en faveur des personnes âgées (page 10 du volume) (Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Pour les actions en faveur des personnes âgées, deux points pour cette DM1.

Premier point relatif au cadrage tarifaire 2023 dans le cadre de la poursuite du Plan Bien Vieillir dans les Landes. Il est important d'évoquer le taux d'évolution budgétaire et au regard de l'augmentation conséquente des coûts de denrées, fluides liée au contexte économique inflationniste, il vous est proposé d'établir pour l'année 2023 un principe de taux directeur général d'évolution du tarif hébergement des EHPAD et USLD qui sont situés sur le département des Landes, s'établissant de 1 à 3% en fonction du dialogue de gestion. Je vous rappelle que dans le cadre de la gestion budgétaire que nous avons engagée dans le cadre du Plan Bien Vieillir, tout s'articule autour du dialogue de gestion individualisé établissement par établissement.

De la même façon, il est envisagé d'augmenter la valeur du point GIR de 1% en 2023 et de fixer la valeur nette départementale du point GIR à 8,68 € au titre de la reconduction des moyens et de la pérennisation des postes créés dans le cadre du plan départemental Bien Vieillir. Je rappelle qu'une partie des emplois créés dans nos EHPAD sont financés dans le cadre de ce point GIR puisque les prix de journée étant tenus, certains établissements n'ont pas les moyens de les financer dans ce cadre-là.

Deuxième aspect, la dotation dans le cadre du Plan Bien Vieillir. Il vous est proposé de renouveler en 2023 les dotations complémentaires à l'attention des établissements pour la poursuite de ce même Plan Bien Vieillir. Je rappelle que nous avions créé à partir de 2019 des dotations particulières pour accompagner les établissements sur la création des postes. Je rappelle qu'on a un ratio départemental autour de 0,77, c'est-à-dire 77 agents pour 100 équivalents lits par établissement. L'objectif est tout simplement de limiter l'impact sur le prix de journée des plans prévisionnels d'investissement.

Second point de ce rapport, l'amélioration de la prise en charge des personnes accueillies en EHPAD. Cela concerne les opérations de construction et de rénovation. Il s'agit d'accompagner le solde de l'opération de l'EHPAD Robert Labeyrie à Pontonx. Il vous est proposé d'inscrire 245 000 € complémentaires à la DM1 2022, sachant que c'est une opération d'un peu plus de 7,9 M€, pour laquelle le Département accompagne la structure à hauteur de 945 000 €.

Concernant les aides spécifiques aux investissements. Ce sont des aides que nous avons travaillées dans le cadre du Plan Bien Vieillir pour accompagner les établissements sur les fins d'exercice sur des opérations particulières. Cela concerne des opérations de petits travaux, d'investissements pour la mise en sécurité bâtimentaire, des opérations liées aux

aléas climatiques ou encore à l'équipement mobilier. Etant donné que nous avons bon nombre d'opérations d'ores et déjà inscrites sur le calendrier 2022, il vous est proposé d'inscrire par transfert à la DM1 un crédit complémentaire de 150 000 €.

J'en ai terminé.

**Monsieur le Président** : Sur ce dossier qui concerne les actions en faveur des personnes âgées, est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Très bien. Cela veut dire que votre exposé a été suffisamment clair.

Souvent, on se pose beaucoup de questions sur les financements des EHPAD. J'espère que vous commencez à bien comprendre quels sont les leviers sur lesquels on intervient pour faire en sorte que l'usager ne contribue pas seul, voire contribue le moins possible à l'amélioration qui est apportée. C'est à dire que l'on agit sur l'aide à l'investissement, mais ce sur quoi on a été amené à agir pour pouvoir alléger les charges financières et des établissements et, des bénéficiaires, c'est le point GIR. Parce que c'est à travers le point GIR que l'on définit la dotation APA, c'est à dire la dotation dépendance que l'on donne aux établissements.

Dominique COUTIERE le disait tout à l'heure, la valorisation du point GIR dans le département des Landes fait partie des trois valorisations les plus élevées en France. C'est un des moyens que l'on a de doter financièrement les établissements pour qu'ils répercutent le moins possible sur le prix de journée les efforts qu'on leur demande de faire en termes de recrutements. On a un taux d'encadrement de 0,77 qui lui aussi est un des taux d'encadrement parmi les plus élevés.

Je pense que dans un avenir plus ou moins proche, il faudra certainement arriver un jour à 1 pour 1, c'est-à-dire 1 bénéficiaire accueilli, 1 agent équivalent temps plein pour pouvoir l'encadrer. Parce que compte tenu du niveau de dépendance qui ne cesse de croître, si l'on veut qu'il n'y ait pas de maltraitance, il faudra réellement que l'on puisse vraiment augmenter le nombre de personnels. D'où l'importance de toutes les actions qui ont été évoquées précédemment (formations...) pour essayer de créer le plus possible l'envie de venir travailler dans ces établissements. Mais pour créer l'envie, il faut que les conditions soient aussi au rendez-vous et que ces personnels aient l'impression qu'ils sont soutenus par leur gestionnaire et par les financeurs.

Sur ce dossier, est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE:** 0 **ABSTENTION:** 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

### Dossier $n^{\circ}$ A 3 – Les actions en faveur des personnes en situation de handicap (page 15 du volume)

(Rapporteur : Mme VALIORGUE)

Mme VALIORGUE : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Deux points sur ce dossier. D'abord, une politique départementale résolument engagée en faveur des personnes en situation de handicap.

L'initiative pour les jeunes Landais autistes et leurs familles. Le Département est engagé depuis 2018 sur cette question. D'abord sur une phase de réflexion, un travail de concertation avec des groupes de travail pour déterminer tous les contours d'un projet partagé avec l'ensemble des acteurs concernés. Donc, toutes ces actions menées par le Département nécessitent une inscription budgétaire de 31 000  $\in$  et on vous propose de donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen des dossiers qui relèvent de ce sujet.

Je rappelle qu'en 2020, le Département a créé une cellule autisme au sein du Conseil Départemental, avec une finalisation du projet sur la base d'un cahier des charges qui avait été déterminé par un gestionnaire et un programmiste, pour une ouverture en 2024 du campus. Nous avions délibéré sur ce sujet également, prévoyant le campus sur un terrain à Mont de Marsan d'environ 2 hectares dans un quartier résidentiel à proximité de commerces et d'équipements divers.

Je rappelle qu'au sein de ce projet, nous avons l'ensemble des structures médico-sociales et les ESAT qui participent à la réflexion pour adapter l'offre et en développer de nouvelles pour qu'à terme on ait partout des lieux de vie adaptés et que ce campus est destiné à accueillir 15 jeunes de 15-25 ans pendant une durée maximale de trois ans. Il se veut être une passerelle entre les lieux de prise en charge des enfants, les différentes solutions de lieux de vie possibles pour les autismes adultes, qui proposera un type d'habitat type familial et inclusif et qui est réellement attendu par les personnes souffrant de ce trouble mais également leurs familles.

Ce dispositif permet aussi un accès aux personnes porteuses de troubles du spectre autistique et l'aide au répit pour les familles et leurs aidants.

Je rappelle que le Département est fortement engagé sur cette question-là et que nous sommes attendus par l'ensemble des acteurs.

Le deuxième point de ce rapport prévoit de nouvelles inscriptions budgétaires pour le pôle adulte départemental des Jardins de Nonères, qui correspondent essentiellement à l'intégration en recettes des résultats excédentaires antérieurs. Vous avez la présentation des bilans d'activité 2022 en annexe 3 et en annexe 4. Toutes les écritures des différents budgets de l'EAD, de l'ESAT et du SAVS sont présentées en annexe.

S'agissant de l'accueil et l'accompagnement en établissement ou service pour les personnes handicapées pour le maintien à domicile, on vous propose une inscription supplémentaire de 200 000 € pour anticiper une augmentation de la PCH d'environ 2,7% par an. Pour rappel, celle-ci augmente chaque année puisque nous sommes cette année sur une moyenne de 895 000 € contre 871 000 € en 2021. Nous devons aussi prévoir l'augmentation du SMIC qui va venir impacter les tarifs applicables à la PCH, mais également l'augmentation de la majoration pour tierce personne au 1er avril 2022, passant de 1 126 € à 1 146 €, et enfin la mise en paiement de la PCH Parentalité à compter du 1er mai 2022. Pour toutes ces raisons, on vous propose un crédit complémentaire de 200 000 €.

En compensation, on vous propose au titre du financement de la PCH une recette complémentaire de la CNSA de 308 248 €.

L'accueil en établissement. Pour prévoir le cadrage tarifaire de 2023 et au regard de l'augmentation conséquente des coûts des denrées et des fluides liée à un contexte économique inflationniste et afin de permettre aux établissements et services médico-

sociaux de prévoir leurs inscriptions budgétaires, on vous propose un taux directeur général d'évolution des dépenses s'établissant de 1 à 3%.

En conclusion, le Président vous propose de bien vouloir vous prononcer sur les inscriptions de 212 500 € en dépenses et un montant de 308 248 € en recettes. J'en ai terminé.

**Monsieur le Président** : Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Il n'y en a pas.

Juste une information par rapport au dossier qui concerne l'autisme. Vous avez vu que le Maire de Mont de Marsan avait proposé un terrain situé dans le quartier du Beillet, qui a suscité une certaine émotion des riverains de ce quartier. Sachez que le Maire de Mont de Marsan, après avoir rencontré les riverains, les habitants de ce secteur, m'a écrit cette semaine pour me dire qu'il renonçait à proposer ce terrain pour la réalisation de ce projet et qu'il allait proposer de nouveaux terrains, mais qu'il était en train d'en faire la recherche au sein de la commune de Mont de Marsan et qu'il nous tiendrait au courant des nouvelles propositions.

Je ne fais que constater, mais je n'ose pas croire un instant que ce soit la qualité du projet qui puisse poser problème. Je garde mon espoir total et ma foi en la nature humaine et j'espère que ce ne sont que des problèmes environnementaux. On vous tiendra au courant. C'est pour vous informer que ce projet, du moins sur ce terrain-là, est abandonné.

Sur ce dossier, on passe au vote.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### Dossier n° A 4 - Protection de l'enfance (page 61 du volume)

(Rapporteur : Mme BOURRETERE)

**A. BOURRETERE** : Merci Monsieur le Président. Pour la Protection de l'enfance, deux points principaux.

Le premier concerne la prévention, le repérage et l'accompagnement au domicile. Le premier point est une information dont je vous avais fait part il y a quelques mois déjà, c'est à dire la création d'un Groupement d'Intérêt Public « France Enfance Protégée », sur lequel, comme les autres Départements de France, nous sommes partie prenante avec l'Etat et les associations en charge de la protection de l'enfance. Ce groupement a vu le jour le 7 février 2022 et il nous est donc proposé aujourd'hui d'approuver la convention constitutive de ce groupement « France Enfance Protégée » telle que vous pourrez la découvrir en annexe 2. Et simplement, je me permets d'insister sur les missions de l'observatoire national de la protection de l'enfance, telles que nous aussi nous les mettons en œuvre sur le Département avec une fiche action dès cette année, mais également les missions de l'adoption et de l'accès aux origines.

Le deuxième point pour le domicile et le milieu ouvert concerne l'accompagnement des enfants en milieu ouvert et les interventions judiciarisées en milieu familial. Ici, il s'agit d'une modification de la tarification des établissements pour laquelle on nous demande d'inscrire à la DM1 un crédit complémentaire de 70 000 €.

Le deuxième grand point concerne la prise en charge des enfants hors de leur domicile. Pour le Centre Départemental de l'Enfance, nous avons eu la commission de surveillance au mois d'avril. Et dans le cadre de l'amélioration et du développement de la prise en charge de ces enfants en difficulté ou en souffrance et au vu des conclusions de cette commission de surveillance, il nous est demandé d'ajuster et d'adopter les comptes administratifs en section d'investissement. Vous en avez les montants. Pour les deux entités du CDE, je rappelle l'EPSII et l'EPEF d'autre part.

Le point suivant concerne les prises en charge dans les MECS (Maisons d'enfants à caractère social), les lieux de vie et les accueils de jour. Là aussi, il est question de finaliser la tarification des établissements.

Il nous est donc proposé d'inscrire à cette DM1, toujours pour le bien-être des enfants et des jeunes confiés à l'ASE des modifications et des crédits complémentaires d'un montant de 834 463 €, d'une part, et 15 000 € pour des frais divers, d'autre part, que vous trouverez dans le tableau en annexe 1.

En conclusion, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur les inscriptions budgétaires dont le détail figure en annexe pour un montant total de 669 463 €.

**Monsieur le Président** : Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce dossier ? Parfait.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

### Dossier n° B 1 – Les actions en faveur de la lutte contre les discriminations (page 92 du volume)

(Rapporteur : Mme DURQUETY)

**Mme DURQUETY**: Merci M. le Président. Petit dossier mais des sujets d'importances avec deux nouvelles enveloppes que je me réjouis de voir apparaître pour des actions en faveur de la lutte contre les discriminations.

Le point 1 concerne la prévention des violences sexuelles et sexistes. Il s'agit d'un nouveau volet avec un financement de  $8\,000\,$  que nous vous proposons d'accorder à UDCCIAS, destinés à des formations en direction des agentes et agents publics des CCIAS et CCAS.

Ces formations seront conduites conjointement par le CIDFF et l'ADAVEM-JP, avec qui nous travaillons déjà sur ces fameux intervenants police et gendarmerie. Ces deux associations ont bien été identifiées pour leur efficience et bénéficient par ailleurs d'accompagnements départementaux.

Ces 8 000 € correspondent à 70% du montant prévu pour les formations proposées aux 18 intercommunalités du département.

En point 2, nous vous proposons d'inscrire une enveloppe de 12 500 €, destinée à venir accompagner des projets associatifs dans le domaine de la promotion des droits des femmes. Les différents projets qui seront éligibles à un accompagnement seront étudiés par les services et feront l'objet d'une présentation en Commission Permanente.

Au total, pour cette DM, nous vous proposons de bien vouloir inscrire 20 500 €.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**M. GAYSSOT**: Merci Monsieur le Président. Juste une observation et aussi une information sur la partie insertion et toute la partie Lutte contre les discriminations. Il faut savoir que transversalement, on mène un projet où il y a beaucoup de travail et de nombreux agents impliqués à travers la commande publique inclusive, c'est-à-dire la manière dont on va pouvoir accompagner les entreprises à recruter du personnel qualifié issu des bénéficiaires des minima sociaux comme ceux du RSA. Aujourd'hui dans les Landes, Pôle Emploi a référencé quasiment 3 500 demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA et ce chiffre est en baisse de pratiquement 18 %, comparé à il y a un an.

Pour accroître encore cette diminution, nous allons travailler transversalement avec la Solidarité, Paul CARRERE ainsi que M. DUTIN et les entreprises sont assez nombreuses à solliciter dans ce contexte-là. Et je tiens à souligner que les chambres consulaires, la CCI et la CAPEB et d'autres, sont très sensibles à notre démarche pour essayer de créer un écosystème qui va permettre de favoriser des dispositifs inclusifs des personnes les plus éloignées de l'emploi afin de répondre à leurs besoins en matière de ressources humaines et de qualification, mais aussi d'essayer d'accompagner et de sortir de situations d'exclusion des personnes défavorisées qui sont très éloignées de l'emploi. Je vous remercie.

**Monsieur le Président** : Je vous remercie pour ces précisions importantes. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

### Dossier n° C 1 – Solidarité territoriale - FDAL (page 97 du volume)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

**M. GAUGEACQ**: Merci Monsieur le Président, chers collègues. Sur ce dossier, nous allons avoir des ajustements budgétaires dans le cadre du Fonds de Développement et d'Aménagement Local, concernant les études structurantes de planification et des plans de référence.

Dans le cadre de la campagne du Département des Landes dans ses études au niveau des documents de planification, il est important d'ajuster les crédits. Pour commencer au niveau des demandes de plans de référence qui vont être transmis prochainement et ceux qui sont en cours de réalisation ou qui ont donné lieu à des engagements, il est important d'apporter un montant de 40 000 € supplémentaires.

Ensuite, afin de répondre aux engagements en cours et aux demandes d'intervenir, un complément financier de  $50~000~\rm C$  est demandé pour les études structurantes et tout ce qui touche à l'aménagement des planifications des PLUi et des études, qui sont souvent portées par des EPCI.

Le deuxième point concerne l'intervention du Conseil Départemental dans le dispositif « Petites Villes de Demain ». Le Conseil Départemental est engagé depuis 2021 avec la Banque des Territoires pour accompagner les études territoriales et pré-opérationnelles de 11 communes PVD, 3 sur les 14 étant accompagnées par la Région. Dans ce cadre-là, l'Etat sollicite les partenaires pour être cosignataires d'une convention cadre de mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain ». L'engagement portera sur le principe et un plan de financement annuel sera annexé au contrat.

La participation du Département au programme des « Petites Villes de Demain » peut être de plusieurs sources : la dotation dans le cadre du FDAL, revitalisation et redynamisation des centralités ; l'intervention via des secteurs sectoriels, l'habitat, l'environnement ; la dotation CRTE pour les projets du programme répondant aux objectifs stratégiques.

Il vous est donc demandé dans cette DM1 d'approuver un engagement du Département dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif « Petites Villes de Demain », d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention cadre et de donner délégation à la Commission Permanente pour valider les annexes financières à la convention cadre. Cet ensemble représentant une dépense totale de 90 000  $\ensuremath{\in}$ .

Si vous me le permettez, je voudrais faire un point sur le dispositif « Petites Villes de Demain » puisque c'est un sujet important, en pleine actualité en ce moment puisque l'ensemble des communes ont engagé leurs actions. Le Département accompagne les territoires qui sont qualifiés PVD. C'est l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires qui a lancé ce dispositif avec 3 piliers d'intervention : le soutien à l'ingénierie locale, des financements sur des thématiques ciblées, une mise en réseau.

Le Département intervient dans le cadre du fonds de revitalisation des centres-bourgs à travers notamment la dotation de revitalisation, avec l'accompagnement d'un montant qui varie de 250 000 € à 300 000 € en fonction de la population de la commune. Le Département a cosigné la convention pour 8 d'entre elles et les premières ont eu lieu en mars 2021. Les prochaines sont en cours d'examen et se feront d'ici quelques semaines.

La réalisation du plan de référence est nécessaire pour la mise en place de ce dispositif PVD et il reste 2 communes devant lancer leurs études. Mais la plupart des plans de référence sont achevés et sont bien engagés dans la démarche.

Pour réaliser et faciliter ce dispositif, il est recommandé aux communes titulaires de cette qualification de recruter un chef de projet. Toutes les communes à ce jour ont recruté un chef de projet, à l'exception d'une qui s'appuie sur une AMO du CAUE et quelques communes ont privilégié un recrutement mutualisé en prenant un chef de projet pour 2 ou 3 communes quand on est dans le cadre d'un dispositif PVD mutualisé.

Dans le cadre de ce dispositif, viendra également la signature d'une convention cadre valant Opération de revitalisation de territoire (ORT). Pour l'instant, aucune n'en est encore là, mais il y a une commune bien avancée qui va la signer, je pense courant juillet 2022.

Par rapport aux enveloppes qui sont à ce jour engagées par le Conseil départemental, dans le cadre des études qui sont cofinancées avec la Banque des Territoires, le total des montants éligibles sur ces études est de 293 586 €. La participation du Département est à ce jour à 85 973 € et la Banque des Territoires à 106 556 €. L'ANAH vient aussi en complément sur certaines études pour un montant de 26 575 €.

Pour la dotation de revitalisation, 4 communes ont déjà sollicité l'aide du Département avec des projets qui sont validés dans le cadre du dispositif PVD, qui sont inscrites dans les plans de référence dans le cadre de la revitalisation et de la redynamisation et donc, les projets sont en cours et les dotations sont actées.

Un petit point rapide sur les CRTE, que nous traitons également dans le cadre de la Commission Solidarité territoriale. Pour rappel, il y a 8 contrats de relance transition écologique qui ont été signés dans le département, parfois signés par des EPCI ou par des PETR. Tous les territoires signataires du CRTE ont été reçus en préfecture, en partenariat avec les services du Département, puisque les dossiers de labellisation CRTE sont issus des dossiers déposés par les collectivités dans le cadre de la DETR. L'Etat arbitre en fonction des dossiers. Je vous avais précisé au cours d'une dernière session qu'il y avait 470 dossiers qui avaient été déposés dans les Landes. Les services de l'Etat par arrondissement ont réalisé un classement, une labellisation CRTE de certains dossiers.

On se rend compte, quand on assiste aux réunions du département, que les classements en fonction des arrondissements ne sont pas tout à fait les mêmes. Le secteur de l'arrondissement de Mont-de-Marsan a été plus sélectif, a qualifié et labellisé moins de dossiers CRTE. De ce fait, cela permet d'avoir un accompagnement qui se situe souvent entre 30 % et 40 %. Par contre, l'arrondissement de Dax a été plus généreux dans la qualification de certains dossiers et a classé plus de dossiers en labellisation CRTE, ce qui fait que de fait, l'accompagnement de l'Etat est plus bas. Il se situe parfois à peine à 20 % en DETR et parfois jusqu'à 40 % et la majorité entre 25 % et 30 %.

A partir de ce dispositif de validation des dossiers CRTE labellisés par la préfecture, le Conseil Départemental vient se positionner pour voir s'il apporte un soutien ou pas. Et pour essayer de clarifier la position du Département qui a mis une enveloppe dédiée, le CRTE labellisé par l'Etat, ce sont les fonds DETR sans un ajout de montant supplémentaire. Ce sont des enveloppes qui sont établies à l'année et les services de l'Etat affectent des taux et sont dans l'enveloppe initiale de l'année DETR. Pour le Conseil Départemental, une enveloppe de 5 M€ sur deux ans avait été établie spécifiquement pour les dossiers CRTE.

Afin de clarifier un petit peu la position du Département sur certains dossiers, on a fait une réunion le 3 juin pour mettre en place des principes d'arbitrage. De cette réunion sont ressortis certains critères qui permettent aux services d'apporter un complément de financement sur les dossiers CRTE validés par l'Etat.

Premier point, prioriser l'intervention réglementaire du Département. C'est à dire que quand certains dossiers rentrent dans un règlement départemental, ils sont financés par ce règlement départemental. Et la dotation CRTE est réservée aux autres dossiers, en ciblant dans un premier temps tout ce qui est en lien avec la transition énergétique et écologique ainsi que les projets structurants, en excluant des dépenses de fonctionnement et d'acquisition de bâtiments, en plafonnant la dotation CRTE à 200 000 € maximum par projet et en réfléchissant à une répartition équilibrée entre les territoires.

Ce règlement permet de classer les dossiers et d'apporter une intervention ciblée du Département de façon à ce que l'on vienne apporter un complément significatif sur chacun des dossiers. On avance bien sur ce sujet.

Je tiens à remercier tous les agents du Pôle Développement territorial, parce qu'il y a eu un gros travail d'analyse des dossiers. Les services de l'Etat n'ont pas toujours transmis tous les dossiers dématérialisés. Il a fallu regarder au plus près des dossiers. Une présence

réelle dans beaucoup de concertations, de réunions. Aujourd'hui, on commence à y voir un peu plus clair et on sera en capacité d'apporter des contributions précises sur chacun des dossiers. Donc, merci à tous les agents et en particulier à la responsable, qui a beaucoup travaillé sur ce domaine. Et en réponse à la question que vous ne m'avez pas encore posée, Monsieur le Président, nous avançons très concrètement sur le volet des calculs de répartition au niveau des différentes collectivités. On devrait être en capacité d'apporter une réponse précise en DM2. Merci beaucoup.

**Monsieur le Président** : Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur le rapport ? Merci.

La seule chose que je voulais rajouter, c'est qu'hier j'ai eu le plaisir d'être invité par la Banque des territoires à Bordeaux pour signer la convention d'étude que nous avons lancée avec la Banque des Territoires sur la problématique du logement, du vieillissement, de la transition énergétique et écologique. C'est-à-dire une étude cadre qui balaye les enjeux auxquels nous sommes tous confrontés et auxquels il faut que l'on apporte des réponses précises pour nos habitants et donc, on a eu le plaisir de signer cette convention avec le Délégué régional qui était le signataire, mais en présence du Directeur Général Éric LOMBARD qui nous fait le plaisir de venir souvent dans les Landes ou en Nouvelle-Aquitaine et qui m'a dit, je m'adresse à Monsieur le Maire de Morcenx, qu'il suivait tous les ans la croissance du pin qu'il avait planté à Morcenx. Il a planté un pin à Morcenx et tous les ans, il lui donne l'impression qu'il croît à une vitesse vraiment extraordinaire. Je ne sais pas si vous le changez tous les ans, mais il commence à avoir quelques doutes.

Sur les CRTE, j'ai bien entendu le bémol qu'émettait Didier GAUGEACQ et je l'entends très bien sur notre collaboration avec l'Etat, mais cela se passe quand même très bien. C'est une première année et cela va s'améliorer, je n'en doute pas. Rien de nouveau sous le soleil en termes de financements. Cela ne sera une surprise pour personne. L'Etat ne s'est jamais caché que c'était de la DETR et de la DSIL qui étaient utilisées pour le CRTE. Nous avons fait l'effort de notre côté de mettre en plus des règlements départementaux et des crédits spécifiques. Après vous avez bien fait de souligner le travail important parce qu'il a fallu le faire dans l'urgence. C'est une première année d'application et je ne doute pas que tout cela s'améliore l'année suivante.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

Dossier n° D 1 – Aménagement du Territoire – Politique de la mobilité et infrastructures – Budget annexe PARL- Bâtiments départementaux – énergie - transports (page 116 du volume)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ: Merci Président.

Le dossier D1 concerne des ajustements sur les programmes d'infrastructures routières. Dans le cadre de cette DM qui vous est proposée aujourd'hui, vous avez le détail dans les annexes ainsi que l'adoption du budget supplémentaire concernant le budget annexe du PARL.

Tout d'abord, l'entretien courant du réseau routier où nous vous proposons une inscription globale supplémentaire de crédits de  $500\ 000\ \in$  sur un budget voté il y a quelques semaines maintenant à hauteur de plus de  $4\ 461\ 000\ \in$ .

Le point suivant concerne les entretiens programmés des infrastructures. C'est tout ce qui concerne les entretiens des  $1^{\text{ère}}$ ,  $2^{\text{ème}}$ ,  $3^{\text{ème}}$  et  $4^{\text{ème}}$  catégories, donc les routes. Concernant les  $1^{\text{ère}}$  à  $3^{\text{ème}}$  catégories, on vous propose une augmentation de 355 150 €. Au BP nous avions voté plus de 13 M€ pour ces 3 catégories. Par contre, nous faisons un gros effort dans la DM concernant les crédits sectorisés sur les routes de  $4^{\text{ème}}$  catégorie puisque nous avions initialement voté au BP un montant de 3 150 000 € et nous y ajoutons 1 400 000, c'est-à-dire plus de 40%.

Le point suivant concerne l'entretien courant sur les ouvrages d'art. Vous avez le détail dans les annexes, avec un crédit supplémentaire de 235 000 €.

Parmi les points importants, nous avions le vieux pont de Dax sur la RD 947 en cœur de ville. Il vous est proposé, et cela avait été évoqué par M. DUBOIS lors de notre session du Budget Primitif, de prendre acte de la reprise par le Département de la maîtrise d'ouvrage directe sur les travaux relatifs à ce vieux pont de Dax. C'est ce que vous aviez évoqué puisque vous souhaitiez que ce soit le Département qui porte directement les travaux, et de transférer en conséquence les crédits de paiement qui initialement étaient prévus sur le compte fonds de concours vers le compte travaux, c'est-à-dire la maîtrise d'ouvrage directe pour le Département. Une information d'actualité, une réunion doit se tenir le 7 juillet avec vos services, les services de l'ABF et le Département pour convenir des modalités d'intervention sur cet ouvrage d'art.

Le point suivant concerne les études sur les ouvrages de décharge à Gousse et du pont de Pontonx. Là aussi, il vous est proposé sur l'AP n°616, qui concerne les études, de réduire de 300 000 € ce qui était initialement prévu au BP, où nous avions voté 408 000 €. La baisse importante ne signifie pas l'abandon de ce projet, tout simplement parce qu'on est toujours en discussion avec les services de l'Etat, la DDTM et le volet environnemental au niveau de la DREAL de Bordeaux sur les conditions de réalisation des infrastructures qui permettront de réparer cette route qui est aujourd'hui très fragilisée. On a un vrai souci par rapport au débit d'eau, à la transparence de l'ouvrage qui pourrait être mis en place au lieu et place de la route actuelle.

Le point suivant concerne les études et travaux du pont de Sorde-l'Abbaye sur la RD 123. Là aussi, nous avons eu les résultats des appels d'offres. Nous subissons comme toutes les collectivités une hausse des prix des matériaux. Il vous est proposé de porter l'AP n°821 à 5 M€, c'est-à-dire 700 000 € de plus que ce que nous avions voté au BP 2022 et de procéder à une modification dans le cadre de la DM au titre des crédits de paiement 2022 de 100 000 € sur cette opération.

Le point suivant concerne le Pont du Mort sur la RD 626 à Saint-Paul-en-Born. Là aussi, les études détaillées ont défini les modalités de déconstruction et reconstruction du pont. Il vous est proposé de porter l'AP à 1 520 000 € soit 640 000 € de plus par rapport au BP et de faire des ajustements des crédits de paiement 2022 à hauteur de – 400 000 € sur le volet études.

Le point suivant, les dépenses diverses de voirie. Là aussi, vous avez le détail en annexe, + 161 000 €.

Le développement du patrimoine départemental, opérations nouvelles. Concernant les aménagements de sécurité, une DM avec un ajustement global des crédits de paiement à hauteur de 784 000 €. C'est le détail que vous avez dans les annexes. Cela concerne les AP 420, 589, 780 et 823.

Les traverses d'agglomération, accompagnement des communes et EPCI qui souhaitent intervenir pour des travaux sur le domaine public routier départemental et pas uniquement. Une baisse de 350 000 € des crédits de paiement 2022 sur les AP que je viens de citer et il vous est demandé de les ajuster en conséquence.

Le point suivant concerne le budget annexe du PARL des Landes. La commission de surveillance s'est réunie le 10 juin dernier. La particularité sur le Compte Administratif du PARL cette année, c'est que le principal donneur d'ordre du PARL est le Conseil Départemental. Nous avons une tarification des prestations que nous proposons aux UTD du département. La difficulté que nous avons, c'est que nous avons là aussi subi une forte augmentation des coûts de production de nos prestations, notamment par rapport aux coûts du carburant, ce qui fait que nous avons fragilisé la section de fonctionnement qui était déficitaire cette année. Nous avons donc engagé une remontée des excédents d'investissement puisque la section d'investissement est excédentaire, provisoirement sur la section de fonctionnement. Parallèlement à cela, nous avons proposé et cela a été validé en commission de surveillance, une augmentation des tarifs des prestations du PARL à destination des UTD de manière à ce que, à terme, nous puissions digérer l'augmentation des coûts de production de nos prestations et rétablir une section de fonctionnement qui naturellement a vocation à être excédentaire pour pouvoir financer le besoin de financement de la section d'investissement.

Vous avez le détail des chiffres sur le rapport.

Le point suivant concerne les bâtiments départementaux. Domaine de la Solidarité, la restructuration et l'extension des locaux administratifs de l'EAD à Mont de Marsan. Il vous est proposé de porter l'AP concernée à 1 720 000 € et de faire un ajustement des crédits de paiement de − 100 000 €. Les autres bâtiments de la Solidarité concernant la maintenance, là aussi, un ajustement de crédits en investissement hors AP de − 140 000 €. En additionnant les deux, vous avez une modification concernant les bâtiments départementaux de − 240 000 €.

Enfin, transport des élèves et étudiants en situation de handicap puisque nous avons gardé la compétence. Là aussi, difficulté concernant les prestataires qui interviennent pour le compte du Département. Je pense aux transporteurs de ces élèves concernés par ce dispositif. Forte augmentation là aussi des coûts de production. C'est le carburant. Nous avions des marchés publics qui prévoyaient une actualisation des prix de manière annuelle et vu l'augmentation exponentielle des coûts de carburant, il vous est proposé de modifier le rythme de révision des prix proposés à ces prestataires quand nous les payons, c'est-à-dire que tous les mois désormais, nous ferons une révision pour adapter le coût réel par rapport au carburant. Il vous est proposé un crédit complémentaire sur ce dispositif de 200 000 €.

Voilà Président, pour une DM1 de 2 445 150 €.

**Monsieur le Président** : On vous remercie. C'est justifié parce que, proportionnellement quand on va regarder le volume global de la DM, c'est le dossier qui consomme le plus de crédits. Oui M. Dubois

**M. DUBOIS**: Merci M. le Président, je voulais juste saluer la reprise d'ouvrage par le Conseil départemental des travaux importants à effectuer sur le vieux pont de Dax, suite à nos échanges lors du débat budgétaire. C'est assez logique puisque cet ouvrage est toujours la propriété du Département. M. MARTINEZ soulignait les réunions qui vont avoir lieu et qui sont nécessaires car cet emplacement est stratégique pour Dax, le Grand Dax,

mais aussi pour le Département des Landes. Donc il y aura vraiment une nécessité de coordination entre les différents services afin que ces travaux, qui vont susciter de la gêne, en génèrent le moins possible.

**Mme BELIN**: Merci Monsieur le Président. Simplement, rien à voir avec ce dossier, mais plutôt avec le sujet de l'aménagement. Il a été question tout à l'heure en préambule de nos débats de, peut-être, la baisse de l'accompagnement de notre collectivité envers certaines autres collectivités, qui s'explique par une baisse des demandes.

Je voulais revenir sur une aide qui ne se voit pas, qui ne se chiffre pas, mais je voulais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir libéré du temps de certains agents qui ont pu accompagner la collectivité d'Ondres dans le cadre de la réflexion que l'on porte sur la création d'un nouveau groupe scolaire. Vous avez autorisé un agent à participer à ce jury de concours et par là même à nous faire bénéficier de l'ingénierie et des compétences techniques de cet agent qui nous ont été fort précieuses pour étudier la qualité technique des dossiers qui nous étaient proposés. Je vous en remercie.

**M. LE PRESIDENT**: Y-a-t-il d'autres demandes de parole? Je pense que les agents seront sensibles à votre remarque. Pour Dax vous avez raison, c'est un lieu stratégique mais on peut au moins se dire: heureusement que le franchissement Est a été fait. Cela va pouvoir permettre de faire la déviation au minimum, quand il va falloir arrêter le pont, je pense que cela aurait été compliqué, cela vous aurait transformé en île autrement. Nos services feront le nécessaire pour que cela dure le moins longtemps possible et que la gêne occasionnée soit la plus faible. Mais à un moment aussi l'important est que les travaux se fassent car le pont en a besoin. Nous ferons tout ce qu'il faut en la matière.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

### Dossier n° D 2 - Amendes de police (remis sur table)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ: Un dossier que vous n'aviez pas dans les rapports parce que nous avions proposé au BP 2022, en mars dernier, en recette prévisionnelle 700 000 € au titre de ces amendes de police perçues en 2021. Je ne sais pas si c'est une bonne ou mauvaise surprise. Mais vous connaissez les raisons qui poussent à ce que cette enveloppe soit de plus en plus importante. Cette année on a crevé les plafonds puisque, au lieu des 700 000 € qui étaient prévus, on est aujourd'hui sur une enveloppe de 1 300 749 €. Les collectivités, parce que c'était le règlement, avaient déposé avant le 30 avril les dossiers qui étaient éligibles à l'ensemble de ce dispositif. Nous n'avons pas fait de tri puisque nous avions suffisamment d'argent pour l'ensemble des collectivités qui avaient déposé des dossiers pour satisfaire leur demande et ce que l'on vous propose, c'est tout simplement d'aller audelà de la satisfaction de leur demande initiale puisque les dossiers devant être déposés

avant le 30 avril, crédits d'Etat répartis par le Département qui, à défaut de consommation, sont automatiquement annulés au 31 décembre de l'année. On vous propose tout simplement que les dossiers qui bénéficiaient de l'ancien règlement et donc des anciens montants de subvention soient majorés en conséquence, de manière à ce que nous puissions consommer l'intégralité de l'enveloppe. Ce qui implique des petites modifications, notamment sur le règlement puisqu'on vous demande aujourd'hui d'approuver ces dossiers en majorant les subventions grâce à ce surplus des amendes de police qui ont été notifiées par la Préfecture. Pourquoi aujourd'hui ? Parce que d'habitude, c'est la Commission Permanente qui fait la répartition et il faut que l'on abroge cette partie de règlement pour que nous puissions voter en Assemblée plénière cette répartition entre les projets isolés et les projets globaux.

Je ne vais pas revenir sur le détail. Dans tous les cas de figure, les communes qui ont répondu cette année auront des sommes extrêmement conséquences en la matière. De l'argent en plus pour les collectivités.

Ce que l'on peut peut-être dire aussi, c'est qu'il y a fort à parier que l'année prochaine, nous mettions une somme un peu plus conséquente au BP et que nous ayons a minima la même somme. Donc, je vous invite toutes et tous dans vos cantons respectifs à inviter les collectivités à monter des dossiers Amendes de police parce qu'il y a toujours des travaux à faire. Les travaux sont définis par le Code Général des Collectivités Territoriales. Donc, on a très peu de latitude par rapport à ce qui est éligible ou pas. Mais vraiment, je pense que c'est l'occasion, si des communes sont intéressées, de se positionner dès l'année prochaine pour consommer l'enveloppe, mais avec plus de dossiers qui seraient présentés au sein de cet hémicycle.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ?

**M. LABRUYERE** : Merci Monsieur le Président. Je découvre le montant alloué à la commune de Sanguinet. Je tenais à remercier pour cette répartition extrêmement généreuse.

C'est un superbe aménagement qui est réalisé actuellement. Vous serez convié, bien évidemment, à l'inauguration et vous pourrez voir le résultat de ces montants alloués à la commune. Merci Monsieur le Président.

**Monsieur le Président** : Pour ceux qui en doutaient un instant, vous voyez qu'il n'y a aucune sélection ni discrimination. C'est le même traitement pour tous.

C'est un choix qui a été fait dans l'urgence parce qu'on a eu la notification la semaine dernière. On a fait le choix de gonfler les enveloppes pour chaque dossier élu plutôt que de refaire un appel à projets, ce qui fait que l'on n'aurait peut-être pas pu avant la fin de l'année consommer les crédits et les crédits seraient « repartis », parce qu'on ne fait que gérer par délégation.

On répondra favorablement à votre invitation.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

### Dossier n° E 1 – Préserver les milieux naturels, la biodiversité et les paysages (page 146 du volume)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

**M. DELPUECH :** Pour cette DM1, il est proposé en faveur de la politique environnementale du Département des crédits nouveaux : + 492 000 € en investissement et + 207 400 € en fonctionnement. Par inscriptions nouvelles, 699 400 € et transfert, 70 000 €, soit + 5,89 %, portant le budget environnement à 12 578 241 €.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental « Nature 40 », une décision pour chacun des axes adoptés est à voter aujourd'hui :

Pour conforter le réseau des sites labellisés Nature 40, + 35 000 € d'acquisitions, notamment à Vert, Moustey et Saugnac et Muret, + 15 000 € de subventions aux associations pour l'entretien des sites.

Pour compléter et valoriser la connaissance de la biodiversité landaise, + 6 900 €. La Fédération départementale pour la pêche nous aidera à rechercher la présence du « Chabot de l'Adour » (poisson) dans des cours d'eau non inventoriés.

Pour le partage de la connaissance par l'éducation et la sensibilisation,  $+2000 \in$  en faveur de l'animation scolaire et grand public et  $+4000 \in$  d'investissement en matériel d'observation.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE:** 0 **ABSTENTION:** 0

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Dossier n° E 2 – Eau : petit et grand cycles (page 151 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE: Merci Monsieur le Président.

Premier point, grand cycle de l'eau - l'espace rivière et sa gestion. Concernant la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Adour, il vous est proposé d'inscrire à la DM1 au titre de la participation statutaire à l'Institution Adour un crédit complémentaire de 83 000 €.

Concernant la politique de l'eau en matière de prévention et de protection contre les inondations, dispositif MIRAPI « Mieux reconstruire après les inondations ». Le Département s'est engagé auprès de l'Etat et de l'Institution Adour sur le volet animation du dispositif expérimental MIRAPI et sur le volet diagnostic à hauteur de 10 %, sous certaines conditions d'éligibilité, pour accompagner les collectivités concernées. Cela concerne 49 communes éligibles au dispositif pour débordement de cours d'eau et ruissellements et 28 communes nouvelles supplémentaires ont été rajoutées par de nouveaux arrêtés ministériels, dont 16 pour des phénomènes de remontées de nappes.

Il vous est proposé de porter le montant d'autorisation de programmes 2022 à  $1\,035\,000\,$ €, soit  $+\,40\,000\,$ € et de modifier son échéancier prévisionnel. Il vous est proposé également d'inscrire en conséquence à la DM1 un crédit de paiement complémentaire de  $10\,000\,$ €.

Concernant l'espace aquifère et sa gestion, c'est-à-dire les nappes d'eau souterraines, il vous est proposé d'approuver la participation financière du Département à l'étude d'impact changement climatique sur la gestion des eaux souterraines du bassin versant amont de la Leyre. C'est réalisé par le BRGM et la participation du Département serait de 7 000 €, soit 4,4% de financement de l'opération.

Concernant l'ingénierie départementale au service du grand cycle de l'eau, il vous est proposé d'inscrire à la DM1 en fonctionnement un crédit complémentaire de 5 000 € au titre des frais d'analyse d'eau puisque nous avons 22 stations référencées sur les rivières landaises, qui viennent s'ajouter aux 80 portées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Et en recettes, on a une aide de l'Agence Adour Garonne de 3 000 € en inscription.

Concernant le petit cycle de l'eau et les aides à l'investissement en matière d'alimentation en eau potable et assainissement collectif, il vous est proposé d'inscrire à la DM1, le montant des AP restant inchangé, un crédit de 10 900 € en matière d'alimentation en eau potable, conformément aux détails que vous avez dans le dossier.

Concernant l'ingénierie départementale au service du petit cycle de l'eau, il s'agit pour répondre à des pannes de matériel, d'inscrire à la DM1 au titre de l'acquisition de matériel un crédit complémentaire de 10 000 € en investissement, de 2 000 € en fonctionnement.

En conséquence, on a un total général de dépenses de 103 500 € et de recettes de 3 000 € sur ce dossier.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## Dossier n° E 3 – Protéger et valoriser les espaces littoraux (page 165 du volume) (Rapporteur : M. DELPUECH)

**M. DELPUECH :** Pour ce rapport sur la protection et la valorisation des espaces littoraux et plus précisément pour la lutte contre les pollutions et la surveillance des eaux de baignades littorales et lacustres, nous vous proposons une aide de 50 % au profit du Syndicats mixte de gestion des baignades landaises, assurant le programme d'autocontrôle pour la saison 2022, soit 50 000 €.

Pour la gestion des espaces littoraux, nous vous proposons un crédit complémentaire de 10 000 € au profit des associations du littoral : ADREMCA, Aquitaine Landes Récifs et Centre de la Mer de Biarritz. Mais aussi d'ajuster le montant de la participation statutaire de Géolandes au titre des frais de fonctionnement à – 60 000 € au vu de l'état

d'avancement de certains programmes : bassins dessableurs et calendrier recalé de l'aménagement côté Vielle St Girons de l'étang de Léon.

M. le Président : Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Non.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorque, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

### Dossier n° E 4 – Développer les itinéraires de randonnée et la pratique du cyclable (page 169 du volume)

(Rapporteur : M. DELAVOIE)

M. DELAVOIE : Merci monsieur le Président.

En préambule très chers collègues, vous avez vu que vous avez à votre disposition certains guides qui vous sont offerts par la Direction de l'Environnement. Cela vous permettra peut-être, pour celles et ceux qui ont la chance de prendre quelques jours de repos en ces deux mois de juillet et d'août, d'avoir des idées de promenades qui sont bons, à la fois pour la planète et pour votre santé. Notamment en avant-première un petit rando-guide édité par Sud-Ouest et qui est un peu une synthèse de toutes les promenades que l'on peut faire dans notre département. Si vous en voulez plus, vous vous rendez dans les bons offices de tourisme, où vous trouverez l'ensemble des randonnées ainsi que sur le site internet du Département.

On va revenir maintenant à cette DM après cette petite introduction. Pour la randonnée. Concernant l'entretien des itinéraires, il vous est proposé d'acter un crédit complémentaire en dépenses de 90 000  $\in$ , compte tenu de l'état d'avancement et du prévisionnel des travaux d'entretien et d'amélioration et un crédit en recette de 10 000  $\in$  au titre de la participation aux frais d'entretien végétal du sentier de l'Adour par le syndicat Adour Midouze.

Pour votre information, un nouveau tronçon de ce sentier reliant Nerbis à Saint-Maurice sera inauguré vendredi prochain.

Ensuite, dans le cadre d'échanges en cours avec SNCF Immobilier pour l'acquisition de tronçons d'anciennes voies ferrées sur les communes de Narrosse ,pour la voie verte de Chalosse, d'Arue et Roquefort pour la voie verte du même nom, nous vous proposons d'inscrire un crédit hors AP de 228 000 €.

Nous vous proposons également de maintenir le montant de l'AP 2021 n° 787 travaux sur les itinéraires 2021 à 250 000 €, de passer le crédit de paiement 2022 de 127 500 € à 162 500 € et donc, d'inscrire pour cette DM1 un crédit de paiement 2022 complémentaire de 35 000 €.

Passons au développement de la pratique cyclable. Concernant la mise en œuvre de la signalétique sur la Scandibérique, en lien étroit avec les communautés de communes et d'agglomération traversées, nous vous proposons de porter l'AP 2018 à 240 000 €, de modifier son échéancier prévisionnel en portant le crédit de paiement de 75 034 € à 165 034 € - je vous fais grâce des centimes - et d'inscrire en conséquence un crédit de paiement 2022 complémentaire de 90 000 €.

Ensuite, deux bonnes nouvelles. Le Département vient d'obtenir deux subventions dans le cadre du plan France Relance Vélo. Les crédits correspondant en recettes à ces deux subventions seront inscrits au budget départemental de 2023 et plus si affinités. La première de 287 403 € pour la continuité de la voie verte du Marsan et de l'Armagnac à Villeneuve-de-Marsan et la seconde pour la future voie verte Mont-de-Marsan - Saint-Sever - Hagetmau pour la section comprise entre Saint-Pierre-du-Mont et Saint-Sever. Concernant cette future voie verte, nous vous informons que les échanges avec la SNCF Réseau et la société Nexity Property Management sont en cours sur les modalités de transfert de gestion.

Pour conclure sur ce dossier, concernant la traversée du Marais d'Orx, la solution finale retenue serait un aménagement par une chaussée à voie centrale banalisée, voie partagée bidirectionnelle et un espace piéton séparé contribuant à la découverte de ce site pour un coût de 1,2 M€. Le Département participerait exceptionnellement à cette opération à hauteur de 50 % du reste à charge en raison de la mise en valeur de la réserve naturelle du Marais d'Orx.

Donc au final pour cette DM1, nous vous proposons un total en dépenses de 443 000 € et un total en recettes de 10 000 €. Je vous remercie.

- **M. LE PRESIDENT**: Je vous remercie beaucoup à la fois pour la promotion de nos sentiers de randonnée et des voies cyclables et sur les nouvelles que vous annoncez, peut-être pour ceux qui ne sont pas au fait de tous les détails des affaires départementales, que deux dossiers arrivent visiblement à leur terme et qui durent depuis de très nombreuses années. C'est celui de Villeneuve de Marsan, avec cette spécificité où la voie cyclable contournait Villeneuve et ne la traversait pas. On est arrivé à trouver un accord avec la communauté de communes et la ville pour trouver un lieu de passage qui convienne à tout le monde. Ce qui n'est pas simple. Et le deuxième sujet, c'est la traversée du marais d'Orx. Là aussi, ce sont des choses compliquées, on a l'impression que cela dure et que cela ne finit jamais. J'ai l'impression que c'est sur la bonne voie. Mais on en reparlera peut-être.
- **M. DUBOIS**: Deuxième intervention positive de la matinée, pour vous dire que nous nous réjouissons de l'acquisition de terrains à Narrosse, de l'avancée de ces discussions avec SNCF immobilier, qui vont permettre de développer cette voie verte de Chalosse, que nous avions défendue durant la campagne des élections départementales. Et donc pour vous dire que nous nous réjouissons que ce projet aille lui aussi dans le bons sens et dans l'intérêt du développement de ces itinéraires cyclables ou de mobilité douce.
- **M. LE PRESIDENT**: Je ne vais pas mettre un bémol, mais je voudrais que la Chalosse prenne conscience, et je ne doute pas que Mme LUBIN et M. MARTINEZ en sont totalement conscients, que cette voie verte est sous maitrise d'ouvrage départementale et je ne verrais pas d'un mauvais œil que les communautés de communes traversées puissent largement y participer. Il n'y a pas de raison que ce soient les seuls qui ne contribuent pas. Il y a une exception pour la voie verte de Villeneuve-de-Marsan. Mais c'est simplement pour dire qu'à un moment donné, il faut aussi que l'on réfléchisse collectivement à tout cela.

Ce dossier visiblement fait l'unanimité...

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

### Dossier n° E 5 - Déchets (page 175 du volume)

(Rapporteur : Mme FOURNADET)

Mme FOURNADET: Merci monsieur le Président. Donc, il s'agit pour ce cinquième dossier d'inscrire un complément de 90 000 €. Le Conseil Départemental poursuit son action dans l'accompagnement des structures compétentes dans la prévention des collectes sélectives des déchets ménagers. Nous avons reçu en 2021 une demande de subvention du SIVOM du Born sur un investissement de 2021 et qui ne relève plus du nouveau règlement départemental adopté en 2022.

Nous vous proposons de modifier l'AP 2022 pour ce dossier en l'augmentant de 500 000 € à 800 000 € et de modifier l'échéancier prévisionnel et le crédit de paiement de 2022 de 90 000 €.

Nous vous demandons d'inscrire cette modification de 90 000 € et d'accorder hors règlement la subvention au SIVOM du Born pour son investissement à 111 776,67 € et donc d'autoriser le Président à signer les documents pour cette modification.

L'inscription 2022 de cette DM est de 90 000  $\in$ . Vous avez en annexe les pièces justificatives.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup. Y-a-t-il des interventions concernant les déchets ? Non.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

## Dossier n° E 6 - Transition énergétique (page 179 du volume)

(Rapporteur : Mme BEAUMONT)

Mme BEAUMONT : Merci Monsieur le Président.

Concernant cette délibération qui concerne la maîtrise de l'énergie et la sobriété énergétique. Dans le cadre de la stratégie départementale de la transition énergétique et du programme régional pour l'efficacité énergétique, un réseau de plateformes de conseils pour la rénovation de l'habitat privé a été déployé sur le territoire landais. Lors du Budget Primitif 2022, nous avons acté le renouvellement de notre accompagnement financier à hauteur de 135 000 € et donné délégation à la Commission Permanente pour attribuer les subventions aux différentes plateformes au vu des dossiers présentés.

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui vise à approuver le niveau d'intervention de notre collectivité à hauteur de  $8 \in \text{pour les}$  actes de type A1, qui concernent une information exhaustive et indépendante sur les aspects juridique, technique et financier et social, afin de permettre aux ménages de définir leur projet de rénovation énergétique et une prise en charge de  $50 \in \text{pour les}$  actes de type A2, qui concernent des conseils plus personnalisés par rapport aux projets qui auront été définis en relation avec les caractéristiques techniques du logement.

Une petite précision. Il est important de rappeler que nous sommes le seul Département de Nouvelle-Aquitaine à contribuer au fonctionnement de ces guichets uniques et ce pour un montant équivalent à celui octroyé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette enveloppe supplémentaire permet ainsi d'allouer un temps suffisant pour que les Landaises et les Landais soient correctement accompagnés dans leurs projets de rénovation énergétique. Ainsi, la mise en œuvre de ces travaux de rénovation contribuera à réduire notre consommation énergétique afin d'atteindre les objectifs de la stratégie départementale, c'est-à-dire une baisse de 25 % à horizon 2030, et permettra également de lutter contre la précarité énergétique qui devrait malheureusement s'intensifier l'hiver prochain, mettant en grande difficulté de nombreux foyers compte tenu de l'importance de la hausse des coûts de l'énergie.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Il n'y a pas d'observation ?

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE:** 0 **ABSTENTION:** 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

## Dossier n° F 1 – Actions en faveur de l'agriculture landaise (page 183 du volume)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS: Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, chers collègues, vous avez trouvé à votre place le livre « Asperges de sable des Landes », qui est offert par l'association du même nom, qui regroupe des anecdotes et des recettes sur cette production IGP du département et dont nous sommes le premier département producteur de France.

Vous aurez, et on va essayer de vous le faire passer assez rapidement également, le magazine Côté Landes, avec un hors-série consacré aux vingt ans de Qualité Landes dont l'anniversaire a été fêté à Saint-Sever le jour de l'été, qui regroupe, je vous le rappelle, les 8 filières de qualité sous signe officiel de qualité et d'origine de notre département et qui concernent 40 % des exportations landaises, leur permettant un meilleur revenu.

Premier point sur la DM du jour, l'avenant n°7 à la convention cadre fixant les conditions l'intervention du Département des Landes en matière d'agriculture. Je vous rappelle que depuis la loi NOTRe, ce sont les Régions qui ont la compétence pour intervenir dans le domaine agricole. Donc, les Départements doivent conventionner avec les Régions. Notre convention date de 2017. Sa durée étant calquée sur celle du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Ce SRDEII 2017-2020 a été prorogé jusqu'en janvier 2022. La Région, qui vient de voter le nouveau SRDEII 2022-2027 le 20 juin dernier, va devoir élaborer de nouvelles conventions avec chaque Département, ce qui va prendre un certain temps. Dans l'attente, il vous est donc proposé d'approuver les termes de cet avenant n° 7 pour proroger la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2023 et d'autoriser le Président à la signer.

En point 2, concernant la modernisation des élevages en agriculture, le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations et le plan de modernisation des élevages, c'est-à-dire le PCAE PME, la Région Nouvelle-Aquitaine ayant lancé des appels à projets en début d'année 2022, nous n'avons pas pu intervenir en cofinancement du fait de l'utilisation du fonds du plan de relance pour financer ces investissements. Désormais, la Région nous sollicite pour un cofinancement sur le nouveau PCAE, mais il est fléché sur des investissements relatifs aux élevages réalisés par de nouveaux agriculteurs et des éleveurs effectuant des mises aux normes en matière de gestion des effluents sur les zones vulnérables. La nouveauté, c'est que le plancher d'investissement est à hauteur de 7 000 € et le maximum à hauteur de 80 000 € par exploitation et vous avez la déclinaison selon le nombre d'associés de chaque GAEC. Nous vous proposons de valider l'intervention du Conseil Départemental en cofinancement sur ce nouveau plan de compétitivité et d'ajuster en conséquence le règlement que vous avez en annexe 3.

Ensuite, quelques ajustements budgétaires en investissement : porter le montant de l'AP 825 « Subventions aux CUMA » à 450 000 €, soit + 200 000 € au vu du nombre important de dossiers déposés et d'inscrire pour cette AP un crédit complémentaire 100 000 € et de modifier l'échéancier prévisionnel que vous avez en annexe.

En fonctionnement, d'inscrire par transfert un crédit de 11 000 € en appui technique aux aires d'alimentation des captages. Et enfin d'inscrire un crédit complémentaire de 10 000 € pour les actions de promotion concernant en particulier les prises en charge de frais d'inscription au concours général agricole puisque nous finançons 67,5 % des inscriptions permettant de nombreuses labellisations des produits landais.

En conclusion sur cette DM1, un récapitulatif de 110 000 € en dépenses et 11 000 € en transfert. Voilà pour cette DM1 en matière agricole.

Je souhaiterais vous faire un tout petit point sur l'impact des intempéries sur notre département. Vous le savez, des parcelles ont été gelées en avril. Il a grêlé sur le Tursan le 15 mai et il a grêlé à nouveau sur le Bas Armagnac et une partie de la Chalosse le 3 juin. Donc, nous attendons les remontées de l'État et l'état des lieux pour envisager nos

interventions sur ces filières, sachant que la plupart d'entre elles ont déjà été affaiblies par les conséquences négatives du gel d'avril 2021. Je vous remercie.

**Monsieur le Président**: Merci beaucoup d'avoir précisé ces derniers points qui sont encore des dégâts importants pour beaucoup de nos exploitants agricoles. La transition est toute faite pour donner la parole à Didier GAUGEACQ qui va nous parler, lui aussi certainement, des dégâts qu'a connus le Domaine d'Ognoas parce que, pour le coup, on n'y a pas échappé.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## Dossier n° F 2 – Domaine départemental d'Ognoas (page 230 du volume)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

**M. GAUGEACQ**: Merci Monsieur le Président. J'avais effectivement prévu de faire un point intempéries sur le Domaine d'Ognoas.

Donc rapidement, vous dire que le Bas Armagnac a été très touché, essentiellement les communes d'Arthez d'Armagnac, le Frêche, mais les communes voisines également. Ce qui fait que le Domaine d'Ognoas a été particulièrement impacté sur le côté viticole. Il y a 49 hectares de vignes et il y aura vraisemblablement une quinzaine d'hectares de récoltés à l'automne prochain, essentiellement sur le Baco, le cépage qui a le mieux résisté. La plupart des parcelles, touchées à près de 80 %, ne seront pas récoltées parce que cela ne payera même pas les frais de récolte. Encore une année de récolte très limitée suite au gel de 2021. Le gel et la grêle de 2022 ont impacté le côté viticole de façon très importante.

Les autres grandes cultures ont été aussi touchées. Mais pour ne pas être trop long, les experts sont passés, les taux de perte ont été recensés de 30 % à 50 % sur les différentes récoltes et cultures et il y aura une révision de l'expertise quelques jours avant la récolte pour préciser les véritables taux d'intervention des assurances. Mais toutes les cultures ont été touchées. Les récoltes de céréales ont été réalisées, avec 20 % à 30% de pertes par rapport à l'estimation envisagée. Par contre, sur le maïs, soja et tournesol, on se situe plutôt vers 30 % à 50 % globalement, avec des parcelles entre 60 % et 80 %. On aura une estimation plus précise lors de la récolte.

Voilà pour le volet climatique dont le Domaine d'Ognoas se serait bien passé. Mais on n'a pas le choix, on subit les aléas.

Pour revenir à la DM1 de ce matin, il s'agit de valider le Budget Supplémentaire 2022 qui a été présenté en commission de surveillance du 13 mai, où a été également présenté le Compte Administratif, qui laissait apparaître pour le CA 2021 un excédent de fonctionnement de 93 212 €, un investissement en excédent de 91 397 €.

Pour le BP supplémentaire 2022 de cette DM, il vous est proposé un équilibre de la section d'investissement à 22 725,60 €. Vous avez tout le détail en annexe. Cela concerne essentiellement la reprise de l'excédent reporté de 22 725,60 €. Pour le fonctionnement, on a un BS avec une DM à 509 027 €. On a l'intégration du déficit reporté et ensuite, l'augmentation de certaines fournitures, notamment les engrais, les semences, différentes fournitures pour 33 000 €, des dépenses de sous-traitance qui sont à rajouter pour un montant de 20 000 € et des dépenses de main-d'œuvre liées à des renforts de saisonniers pour 20 000 €.

Voilà pour le volet DM.

Juste un petit point très positif pour le Domaine sur le volet touristique et j'en aurai terminé. Au niveau des réservations des deux gites, les plannings sont pratiquement complets pour tout l'été, avec des réservations pour cet automne et un travail engagé depuis déjà l'an dernier par différents services du Département pour valoriser le volet touristique du département. On rencontre régulièrement les élus de ce territoire et on s'inscrit dans une logique de développement touristique avec le Domaine d'Ognoas comme locomotive de cette action.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup pour toutes ces informations en complément de la DM. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce dossier ? Non.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

## **Dossier n° G 1 – Tourisme – Thermalisme (page 253 du volume)**

(Rapporteur : M. GAYSSOT)

**M. GAYSSOT**: Merci Monsieur le Président, chers collègues, en liminaire et pour être dans le prolongement de ce qu'a dit Didier GAUGEACQ, nous avons un Syndicat Mixte sur la commune de Moliets qui a subi également des dégâts et je tiens à remercier toutes les communes voisines ainsi que l'UTD de Soustons et l'ensemble des salariés du golf de Moliets, pour avoir agi immédiatement. Les dégâts sont au niveau des parcours, qui seront réparés et le centre de séminaires, dont l'ascenseur a été inondé. Nous intervenons et l'implication de tous fait que nous devrions retrouver un bon cheminement classique dans les prochaines semaines. Il y a quand même des vents qui ont soufflé à plus de 180 km/h sur le bourg de Moliets.

Deuxième rapide point. Il n'y a aucun point à l'ordre du jour concernant toute la partie de notre soutien à l'investissement immobilier des entreprises. Je tiens à rassurer tout le monde, nous avons une vingtaine de dossiers en cours d'instruction. Malheureusement, nous sommes dans l'attente d'un décret qui concerne le zonage AFR, qui doit être signé par l'Etat. Et nous ne pouvons pas octroyer d'aide à l'immobilier tant que ce décret n'est pas signé. Il aurait dû être signé en mars, ce qui n'est pas le cas. Et pourtant, la

commission européenne avait validé la carte. Donc, nous sommes en attente de ces éléments-là pour ce qui concerne les entreprises.

Au regard de ce que nous proposons de soumettre à votre validation, il s'agit sur le tourisme de porter à la DM une écriture comptable pour porter le budget de l'autorisation de programme à 292 778 €, soit une augmentation de 92 778 € qui correspond à des projets que nous avons déjà validés dans les précédentes CP, dont je tiens à disposition les détails. Je vous remercie.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? L'année 2022 d'un point de vue touristique s'annonce prometteuse.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

# Dossier n° H 1 – Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables – bilan 2021 (page 257 du volume)

(Rapporteur : Mme BELIN)

**Mme BELIN**: Merci monsieur le Président. Un dossier simple et très court, mais important puisqu'il traduit, vous l'avez compris, la volonté de notre collectivité d'agir sur le champ de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit pour ce dossier tout simplement de prendre acte du bilan établi à l'issue de la première année d'animation du SPASER tel que figurant en annexe du dossier qui vous a été adressé.

Je rappelle tout de même que ce schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables a été adopté lors du vote de la DM2 2020 et qu'il détermine les objectifs de passation des marchés publics comportant des éléments à caractère social visant notamment à concourir à l'intégration sociale et professionnelle des travailleurs handicapés ou défavorisés notamment et des éléments à caractère écologique.

Je rappelle aussi et pour terminer que c'est bien de manière volontariste que notre collectivité a élaboré ce fameux SPASER et qu'il l'a mis en œuvre, puisque nous n'atteignons pas à ce jour le seuil de 100 M€ de commande publique.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ?

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin,

M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). (30)

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

## Dossier n° I 1 - Education (page 270 du volume)

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président. Concernant ce dossier collège, le premier point concerne le patrimoine bâti, avec les opérations en cours et les projets. Il vous est proposé de porter l'AP du collège de Grenade-sur-l'Adour à un montant de 4 765 000 €, de procéder à un ajustement du crédit de paiement sur ce même collège de 265 000 € et un autre ajustement du crédit de paiement pour le collège Lubet-Barbon à Saint-Pierredu-Mont de 630 000 €.

Le point B concerne le programme de maintenance départementale, avec des ajustements de crédits : - 2 645 000 € en investissement pour les études dans les collèges, les travaux de maintenance du patrimoine bâti, les petits travaux d'entretien courant et les différentes prestations de services et 1 750 000 € en investissement pour la participation du Département aux dépenses engagées par la Région Nouvelle-Aquitaine dans les parties communes des cités et ensembles scolaires.

Le point 2 concerne les équipements sportifs à usage prioritaire des collèges. 8 communes présentent des dossiers complets et afin que la Commission Permanente puisse se prononcer sur l'attribution des aides, vous avez divers ajustements que vous trouverez dans les annexes financières.

Le point 3, ce sont les moyens délégués au titre du fonctionnement financier et humain, avec la Dotation Globale de Fonctionnement. Il vous est proposé une inscription complémentaire de 60 000 €. Pour la dotation de fonctionnement des collèges privés. Considérant l'augmentation du nombre de collégiens dans ces collèges, il vous est proposé une inscription complémentaire de 26 000 €. Pour la restauration scolaire, et il vous est proposé une inscription complémentaire de 21 000 €.

Le point suivant concerne les moyens humains, avec les remplacements des personnels techniques des collèges où il vous est proposé une inscription complémentaire de 275 000 €. Il vous est proposé une inscription complémentaire de 55 400 € pour le renouvellement des vêtements de travail et les petits équipements. Une inscription complémentaire de 11 000 € pour les parcours emploi-compétences qui interviennent dans les collèges. Et il vous est proposé pour les prestations accessoires de fixer le montant de ses prestations à 1 969,38 € pour les logements avec chauffage collectif et 2 623,43 € pour les logements sans chauffage collectif.

Le dernier point concerne le numérique éducatif. Il vous est proposé une inscription complémentaire 114 400 € pour permettre la prise en charge des AETICE actuellement en poste jusqu'au 31 août 2022 et des futurs assistants d'éducation du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2022.

Pour la totalité de ce dossier, il vous est proposé une inscription totale de 296 000 € en dépenses d'investissement et 562 800 € en fonctionnement.

**Monsieur le Président** : Je vous remercie. Est-ce que ce dossier suscite de votre part des interventions ? Non.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

## Dossier n° I 2 - Sports (page 277 du volume)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Merci Monsieur le Président. Une petite DM de 39 250 € en dépenses.

Le premier dossier a trait aux écoles de sport. Je ne vous ferai pas l'injure de parler de l'importance des écoles de sport dans le dispositif sportif landais. Il s'agit simplement d'approuver le règlement départemental qui prend en compte les aides aux déplacements pour les phases finales aux championnats de France pour les sports individuels. Et, dans le cadre des écoles de sport, de procéder à une inscription complémentaire de 5 000 €.

Sur le dispositif Profession Sport Landes, qui mutualise des emplois sportifs pour les clubs, il est proposé de modifier le règlement en rajoutant une convention type pour chaque bénéficiaire et ensuite, de procéder dans ce dossier à une inscription complémentaire de  $3\,500\,$ €.

Le troisième sujet, habituel à ce moment-là de l'année, le soutien à la pratique de haut niveau, c'est-à-dire les sports collectifs d'élite. Sachant que sur ce dispositif de soutien, il y a un double aspect. D'abord, c'est une subvention qui est versée à la structure juridique, c'est-à-dire l'association sportive ou le centre de formation et le deuxième aspect, c'est une commande de prestation de service. Dans notre département, nous avons deux clubs professionnels, Basket Landes et le Stade Montois, qui ont réalisé une saison sportive 2021-2022 exceptionnelle, notamment Basket Landes, et le Stade Montois qui a trébuché au dernier moment.

Donc, il vous est proposé de confirmer le règlement que nous avons, qui s'appuie à la fois sur l'assise du club et le niveau.

Pour Basket Landes, il vous est proposé de verser 337 500 € avec 310 500 € destinés à la subvention propre et 27 000 € dans le cadre de prestations de services. Pour le Stade Montois Rugby, de rester au niveau où il était l'année dernière, c'est-à-dire 90 000 €, avec 63 000 € pour la subvention et 27 000 € pour les prestations de services. Pour réaliser ceci, il faut procéder à une inscription complémentaire de 18 750 €.

Si on reste dans le domaine du rugby, il faut dire que tous nos espoirs reposent maintenant sur les larges épaules d'Eva BELIN et de son équipe de rugby, qui dimanche jouera la finale du championnat de France de première série. Il ne reste plus que cet espoir après les juniors de Tyrosse.

Deuxième sujet, le soutien aux manifestations promotionnelles. Nous renouvelons notre soutien aux associations sportives des collèges et lycées, en définissant les modalités d'examen des demandes de subventions telles que vous les avez là, à 70% de leurs dépenses pour les associations sportives des collèges et 40% pour les associations sportives des lycées.

Ensuite, un soutien à l'organisation de finales départementales. Pour ceux qui ont suivi, depuis quelques années, il y a une refonte des divisions, des organisations des compétitions régionales et locales. Pour autant, il reste toujours en engouement certain pour les finales landaises pour le titre de champion des Landes, que ce soit au basket, au rugby ou au football. Considérant l'importance de ces manifestations pour la promotion du sport, il vous est proposé de soutenir les clubs ou les comités qui organisent ces finales. Pour cela, on fera un appel à candidature pour être certain d'aider ceux qui le veulent bien. Et dans ce cadre-là, il est proposé d'aider le club de Mimizan Rugby pour 1 000 €, puisque c'est lui qui a organisé les finales, les 16 et 17 avril, des Boucliers du terroir landais.

Le dernier dossier concerne l'animation du label Terre de Jeux. Je n'y reviens pas. Toutes les semaines se rajoutent des collectivités qui font partie de ce label Terre de Jeux. C'est de l'animation principalement sur le territoire. Hier, nous étions à Dax avec les écoles de la Ville pour des compétitions intéressantes à Colette Besson. Il vous est proposé de pérenniser l'appel à projets, d'adopter le règlement et d'inscrire une somme de  $5\,000\,$  €.

Et plus globalement, pour les ajustements en matière d'avancement des dossiers de manifestations promotionnelles, il vous est proposé de rajouter 7 000 € en dépenses de fonctionnement.

Au global, 39 250 €.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions ou des observations ?

Je m'associe aux propos d'Henri BEDAT qui soulignait les performances de l'ensemble des clubs de ce département, particulièrement en rugby. Et ce n'est pas fini avec les championnats de France, même s'il y a eu beaucoup d'autres clubs qui ont fait des parcours en championnats de France qui sont quand même très intéressants. Je ne vais pas me lancer dans la liste car elle est très longue. On peut quand même souligner la performance et le parcours exceptionnel du Stade Montois Rugby cette année, qui n'est pas arrivé à monter en Top 14, mais qui a fait le parcours en tête quasiment toute l'année et on souhaite pour eux que l'année prochaine ils puissent accéder au niveau supérieur. Pour l'ensemble des autres clubs, on souhaite que l'année suivante soit à la hauteur. Elle n'a pas été exceptionnelle pour tous, mais enfin, qu'elle leur apporte aussi beaucoup de satisfactions.

Il faudra que l'on regarde éventuellement dans nos règlements comment on peut souligner, quand il y a des titres ou des choses de ce type, de façon un peu significative.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

## Dossier n° J 1 – Jeunesse (page 300 du volume)

(Rapporteur : M. BERGEROO)

**Mme BERGEROO :** Cette DM1 s'élève à un montant d'inscriptions supplémentaires d'un montant de 387 908 €. Nous avons 7 points à examiner.

 $1^{\rm er}$  point. Dans notre soutien aux efforts réalisés par les commission et groupements de communes dans la construction, la restructuration ou la réhabilitation des bâtiments du  $1^{\rm er}$  degré, il convient d'inscrire un crédit de paiement 2022 complémentaire de 11 908  $\in$ . Vous avez les ajustements AP/CP en annexe 1.

Point 2. Un groupe d'appui départemental à l'éducation partagée a été créé par décret le 11 avril 2022 par la Direction des services départementaux de l'Education Nationale des Landes. Nous vous proposons d'engager le Département dans les travaux de ce groupe d'appui, afin de diffuser l'éducation partagée et la co-éducation au service des enfants et des jeunes du territoire landais ainsi que de construire les conditions de réussite de la continuité éducative dans l'ensemble des territoires en appui de l'ensemble des collectivités. Juste pour préciser, ce groupe d'appui existait, mais il était en sommeil depuis 5 ans. Et nous nous satisfaisons de ce retour. Il convient d'autoriser M. le Président à signer la convention socle de partenariat avec les différents partenaires sur ce groupe d'appui.

Point 3. Comme vous le savez, le Département octroie un soutien aux familles pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs pendant l'été, les petites vacances et les mercredis. Compte tenu des aides déjà versées et des prévisions de fréquentation, il vous est proposé une inscription supplémentaire de 40 000 €.

Point 4. Notre Assemblée soutient le départ en vacances en classes de découvertes des collégiens. Conformément aux modalités définies, nous vous proposons de reconduire le dispositif et d'approuver le règlement, annexe 3. Je souligne qu'ont été intégrées les classes olympiques.

Point 5. Lors du vote du budget 2022, nous avons renouvelé les aides complémentaires au bénéfice des associations landaises organisatrices de séjours de vacances qui œuvrent pour diversifier les offres de vacances et de loisirs à destination en particulier de 2 publics pour qui c'est parfois complexe d'organiser des séjours de vacances, que sont les adolescents et la petite enfance. De même le Département accompagne les efforts de formation qui sont engagés pour les personnels. Pour cela, il convient d'inscrire 16 000 € en crédit complémentaire.

Point 6. Dans le cadre du projet Xylomat, projet de partenariat entre le Département et l'UPPA, situé sur Agrolandes, il convient d'inscrire un crédit de 240 000 € pour la vente au Département par le Syndicat mixte Agrolandes d'un terrain qui accueillera le nouveau bâtiment de recherche ?

Point 7 et dernier point. Compte tenu du bilan de réalisations et de paiements intervenus dans le cadre des bourses au permis de conduire au titre des parcours d'engagement, il est nécessaire d'inscrire 80 000 € en crédits complémentaires.

Monsieur le Président : Merci beaucoup pour l'exposé. Est-ce qu'il y a des questions ?

Vous aurez constaté que si on rajoute des crédits à la bourse au permis, c'est que cela fonctionne très bien.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin,

M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). (30)

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

## Dossier n° K 1 - Culture (page 313 du volume)

(Rapporteur : Mme DURQUETY)

**Mme DURQUETY :** Une petite DM qui présente en point 1 la clôture du budget annexe des actions culturelles patrimoniales, intervenue en décembre 2021.

En point 2, 76 200 € qui viendront abonder le soutien à la filière cinématographique et audiovisuelle. Devant le succès des actions du Bureau d'Accueil des Tournages créé en 2018, il s'agit d'accompagner ainsi les activités croissantes de la structure.

Point 3, juste un transfert de 30 000 € pour régler l'intégralité des travaux de réhabilitation réalisés au Musée de la Faïence et des Arts de la Table de Samadet.

Puis, vous avez tous entendu parler du Pass Culture mis en place par le Ministère de la Culture en 2022 et qui va être enrichi cette année d'une version dite collective, qui permet la consommation culturelle chez les jeunes. Je pèse mes mots car c'est bien souvent de consommations de biens culturels dont qu'il s'agit quand cela se passe sans encadrement. Malgré tout, nos établissements patrimoniaux souhaitent pouvoir intégrer la version dite « collective », sous forme d'une dotation annuelle vers les établissements scolaires. Il s'agit donc d'approuver cette adhésion du Département au Pass Culture, au travers d'une convention de un an, qui sera renouvelable en tacite reconduction. Ce qui permettra aux jeunes un accès en offre collective pour toutes les propositions des musées landais.

En point 4, notre règlement départemental d'aide à l'édition d'ouvrage n'intégrait pas la notion de soutien à l'édition de revues. Il s'agit d'ajouter cette notion.

Pour tous ces ajustements budgétaires, nous vous proposons une inscription supplémentaire de 85 700 € dans cette DM.

**Monsieur le Président :** Est-ce que sur le dossier Culture, quelqu'un souhaite intervenir ? Non.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

## Dossier L 1 – Budget Participatif Citoyen des Landes (page 323 du volume)

(Rapporteur: Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président.

Différents éléments à porter à votre connaissance relatifs à certaines évolutions concernant le Budget Participatif Citoyen des Landes. Je vous rappelle le principe : le BPC des Landes est un dispositif qui permet aux Landaises et aux Landais de proposer l'affectation d'une partie budget d'investissement du Département sur la base d'idées créatrices, de lien social et de participer ainsi directement à la conservation de leur territoire.

L'objectif est de permettre à ce que certains puissent déposer des projets et de s'appuyer ainsi sur la créativité de tous, permettant aux citoyens d'être moteur dans l'évolution de leur territoire.

Les modalités. Doté d'une enveloppe de 1,5 M€ par an, le BPC est ouvert à tous à partir de 7 ans. C'est un outil de participation citoyenne. Le BPC promeut la diversité des actions départementales en s'appuyant sur de nombreux champs d'intervention, qu'il s'agisse de la solidarité, de l'inclusion, de l'éducation, de la jeunesse, du patrimoine, de la mobilité et j'en passe. Mais aussi en mettant en lumière ces territoires avec l'issue d'un vote citoyen, puisque deux projets minimum sont retenus par canton, dont un projet jeune. Je vous rappelle qu'un projet jeune est un projet déposé par un ou plusieurs jeunes de 7 à 17 ans.

Dans un souci d'équité, le règlement du BPC prévoit aussi le plafonnement d'un montant maximal par projet à 100 000 €. La limitation des gros projets entre 70 000 et 100 000 € à trois et le maintien de projets de petits montants inférieurs à 15 000 €, avec une sélection minimale de vingt petits projets lors de la détermination des lauréats.

Aujourd'hui, nous sommes sur la troisième édition du BPC, qui a débuté lors d'une conférence de presse le 10 mai dernier. Actuellement, nous sommes dans la phase des dépôts d'idées, qui se termine le 10 juillet.

Il est important de promouvoir le Budget participatif. Nous allons œuvrer dans des domaines qui sont des domaines classiques, en consolidant le développement des réseaux des partenaires, qu'il s'agisse d'institutions, d'associations, auprès également des mairies, EPCI, EHPAD, mais aussi de tous les acteurs, puisqu'il faut vraiment créer un réseau dynamique autour de ce dispositif, d'acteurs de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse et du handicap.

Un effort a été porté sur la communication et l'animation. Actions de communication classiques, mais aussi s'appuyant sur les nouvelles techniques de communication, qu'il s'agisse d'internet ou des réseaux sociaux. Mais surtout la présence sur les territoires, sur le terrain, présence au moment d'événements importants qui ont lieu dans le département des Landes, qu'il s'agisse du Forum de l'engagement organisé par Wipsee, de la Nuit du handicap organisée par So cool, de Handilandes ou encore d'Arte Flamenco. Le budget participatif a un « stand » ou un lieu où les personnes pourront s'informer sur ce qu'est le BPC et donc les différentes possibilités, règlements et autres informations complémentaires qu'ils pourront obtenir.

En plus de cela, des portes ouvertes numériques d'information ont été organisées, à la fois aux professionnels, mais aussi aux particuliers. Plus de 60 séances sont ouvertes, ce qui permet de diffuser ce BPC, les différents éléments qui le composent et sa réglementation.

Parallèlement au déroulement de la troisième édition de ce BPC, il ne faut pas oublier la réalisation des 54 projets lauréats de la deuxième édition, qui se concrétisent avec la signature des premières conventions et des paiements.

Ainsi, dans ce rapport, il vous est proposé de préciser le calendrier de la troisième édition. Il vous est présenté aussi la composition de la nouvelle commission citoyenne, qui a évolué puisque cette commission est composée de 30 personnes intergénérationnelles puisqu'il y a 8 jeunes de moins de 18 ans qui l'ont intégrée, particulièrement actifs et présents, très assidus puisqu'il y a déjà eu 3 réunions. Il a fallu modifier le règlement au vu de

l'expérience du BPC précédent et en même temps, aujourd'hui, ils ont intégré la volonté d'être ambassadeurs du BPC et d'avoir leur propre stratégie de communication, complémentaire à la nôtre. Et prochainement, début juillet, lors de la fin de la phase du dépôt des idées, ils réfléchiront sur la manière d'accompagner les porteurs de projets puisque certains d'entre eux seront présents pour être des référents et les accompagner le mieux possible.

Autre point aussi dans ce dossier, c'est la modification du vote. Le choix a été fait d'un vote dématérialisé. Les raisons sont, d'une part le fait qu'un vote papier engendrait de très nombreuses irrégularités, mais aussi que son usage était relativement peu généralisé. Vous avez les statistiques dans le rapport. En effet, lors du BPC 2, seulement 10 % des urnes ont concentré plus de 70 % des votes papier. Et 37 % des 435 urnes qui avaient été déposées partout sur le territoire landais n'ont reçu aucun bulletin. Effectivement, ce vote, qui va devenir uniquement numérique, peut poser question et le travail qui va être fait va être un travail très spécifique pour faire en sorte d'amener le plus de votants. Ce travail va être enclenché avec l'ALPI, avec XL Autonomie et en particulier les conseillers numériques.

Il convient aussi dans ce rapport de désigner à la nouvelle commission citoyenne les conseillers départementaux titulaires et suppléants, qui seront membres de cette commission.

Juste avant la prise de parole de Mme LUBIN, je vais évoquer l'état d'avancement des projets pour le BPC 2. Je rappelle qu'il y a 54 projets. 22 sont en attente de pièces justificatives. 9 en cours de convention (7 en rédaction et 2 en signature). 14 conventions en attente de paiement. Cela va beaucoup plus vite que sur le BPC 1 et l'analyse que l'on fait de cette situation, c'est que l'on a eu un peu moins de projets déposés, mais que ce sont des projets qui étaient souvent plus matures.

**Monsieur le Président** : Je vous remercie. Je donne la parole à Monique LUBIN pour la proposition de modification des membres qui siègent à la commission citoyenne.

**Mme LUBIN** : Il vous est proposé les candidatures, en titulaires, de Mme BERGEROO et de M. PARIS et en suppléants de Mme SENSOU et de M. BEDAT.

**Monsieur le Président** : Et on reconduit les 2 personnes qualifiées qui sont Mme Muriel CROZES et M. Bruno LOM.

Y-a-t-il d'autres observations sur ce dossier? Non.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

## Dossier M 5 - Personnel départemental (page 357 du volume)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT: Merci Monsieur le Président.

Le premier sujet concerne les créations de postes sur des emplois permanents. Il vous est proposé, et cela fait le lien avec ce qui a été évoqué précédemment, de pérenniser 2 emplois non permanents en créant 2 postes appartenant aux attachés territoriaux dans le service Démocratie Participative.

Pour la Direction de la Solidarité départementale, il vous est proposé de créer 3 postes pour la PMI et 8 postes pour l'ASE, sachant que ces postes sont cofinancés par l'Etat à hauteur de 50 %.

Pour le recueil des informations préoccupantes, il vous est proposé de créer 2 postes.

Sur les emplois non permanents pour la Direction de la Solidarité, il s'agit de créer 3 postes.

Le dossier suivant est plus classique, les transformations de postes suite aux différents départs à la retraite et mobilités internes (annexe 2). Et sur les révisions de contrats, nous avons 3 contrats à réviser : la Responsable des actions culturelles, le Chargé de mission forêt et l'infirmière du Pôle santé adulte.

Il faut ensuite, conformément aux articles 3-3 et suivants et 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, permettre de recruter, certains postes, par voie contractuelle ; c'est l'objet de l'annexe 3).

Dossier important pour le fonctionnement de notre collectivité et l'organisation des services départementaux. Dans un premier temps, on va parler de créations de Directions Générales Adjointes en vue, vous le comprenez tous, en tous cas d'avoir de la réactivité, notamment du pouvoir décisionnel. Pour ceux qui auraient des doutes, ces Directions Générales Adjointes sont directement rattachées au Directeur Général des Services et pour lever toute ambiguïté, il s'agit de travailler à iso effectif. Il n'y aura pas de recrutements liés à cette restructuration.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de toutes les Directions Générales Adjointes. Sachez qu'il y en aura 7. Il y en a qui sont déjà créées. Il s'agit d'approuver ici la création de 3 Directions Générales Adjointes, qui regroupent des Directions qui sont plutôt avec des appétences communes. La première, on pourrait parler de la Direction de l'Aménagement et de la Direction de l'Environnement, qui vont se regrouper et dessous, vous retrouverez des entités propres à chaque structure et un secrétariat qui ne sera pas commun dans un premier temps, mais aura vocation à se mutualiser. Je vous fais grâce des acronymes, mais on aura une Direction Générale Adjointe qui s'intitulera Transition Ecologique, Energétique et Mobilités.

L'autre Direction Générale Adjointe créée sera le regroupement de la culture, du patrimoine, l'éducation, la jeunesse et les sports. Elle s'intitulera Direction Générale Adjointe Education, Culture et Sports.

Une autre Direction Générale Adjointe qui va regrouper les Ressources Humaines, le Système d'Information et les Moyens Généraux.

Je redis que ces créations n'engendreront aucune inflation de poste et que nous privilégierons la mobilité interne.

Pour d'autres qui existent déjà, on est plus sur des évolutions structurelles, notamment au niveau de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité. On aura la création d'un Pôle Enfance, Famille, Insertion et un pôle Direction Autonomie, le troisième étant celui du Secrétariat Général.

Sur le service Démocratie Participative et Innovation, il faut acter qu'il sera rattaché à la Direction Générale Adjointe, Finances, Commande Publique et Secrétariat des Assemblées.

Sur la Direction Générale des Services Adjointe en charge des grands projets, simplement noter le changement d'intitulé puisqu'on rajoute l'Attractivité.

Le sujet suivant est un sujet important pour la collectivité et pour ses agents. Il faut se conformer à la loi du 6 août 2019 qui prévoit une durée de travail de 1607 heures et cela met fin au régime dérogatoire que nous avions. Nous avons travaillé avec les représentants syndicaux pendant quelques mois et le comité technique a rendu un avis favorable pour le passage aux 1607 heures.

Ensuite l'application de ces 1607 heures. Vous savez que nous avons plusieurs types de personnels. La majeure partie des personnels sont des agents départementaux et les autres sont des agents des collèges, qui n'ont pas le même fonctionnement.

Dans ce passage aux 1607 heures, il nous faut acter la durée annuelle du temps de travail de 1607 heures, sachant qu'aujourd'hui, nous étions sur 1559 heures. Pas besoin d'une calculatrice pour savoir qu'il faut réaliser 48 heures supplémentaires. Il est proposé, en accord avec les représentants syndicaux, de faire 1 heure de plus par semaine et le temps de travail du Département par semaine sera donc de 40 heures au lieu de 39 heures aujourd'hui.

Vous avez le détail sur les garanties minimum.

Un point sur les RTT. Les agents départementaux bénéficieront de 32 jours de RTT et légalement, classiquement, ils auront droit à 25 jours de congés. Pour les agents départementaux, le passage aux 1607 heures ne changera rien sur le temps de repos.

Pour les agents des collèges départementaux, ils ont un temps de travail annualisé. Le constat est qu'ils doivent réaliser 42 heures supplémentaires par rapport à l'existant d'aujourd'hui. Ceci va se travailler dans chaque collège parce que chaque collège a une organisation propre, même s'il faut respecter le temps scolaire et le temps d'absence des élèves. A ce stade-là, il nous reste à continuer les discussions avec les représentants syndicaux et les services pour adapter cette heure supplémentaire dans chaque service puisque tous n'ont pas les mêmes fonctionnalités.

Ces 1607 heures seront effectives à partir du 1er janvier 2023.

Dossier important également pour les agents techniques des collèges, le régime indemnitaire. Nous avions validé que le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement serait intégré au RIFSEEP. Par souci d'équité, il faut les ramener au niveau de nos adjoints techniques hors collèges. Mais ceci se fera, et cela a été adopté par le Comité technique, sur 4 ans. Donc il vous est proposé de modifier la grille du RIFSEEP.

Pour la catégorie des médecins, il est proposé de revaloriser l'indemnité forfaitaire de sujétion. Il s'agit de renforcer l'attractivité du métier. Il faut créer pour cela un groupe spécifique de fonctions du RIFSEEP qui s'appellera A2bis dédié aux médecins territoriaux.

Autre mesure très importante, c'est l'institution d'une prime de revalorisation. Il faut savoir que le décret du 28 avril 2022 permet aux collectivités de mettre en place une prime de revalorisation. C'est ce que l'on vous propose de faire. Cette prime s'adressant à certaines catégories d'agents. Le décret a défini le périmètre. On est dans la filière médico-sociale. Là aussi, le comité technique a donné son aval. Il vous est proposé que cette prime de 183 € soit versée mensuellement à compter du 1<sup>er</sup> avril, donc de manière rétroactive, aux fonctionnaires titulaires et contractuels du Conseil Départemental qui exercent dans des établissements et services sociaux.

C'est un geste important pour les 200 agents qui sont concernés. Rappeler à ce stade qu'il reste deux zones d'ombre que l'on essaye de lever rapidement, à savoir une catégorie de personnels que sont les administratifs qui travaillent autour de ces métiers. Ils ne seraient pas concernés, mais il faudra arriver à avoir une précision là-dessus. L'autre zone d'ombre, c'est que cette prime peut se transformer en points d'indice. Ce n'est pas la même chose pour les salariés, parce qu'il y a des droits à la retraite derrière. On a besoin de ces précisions pour arriver à verser ces primes rapidement.

Il faut rappeler pour ceux qui sont dans des collectivités qu'il risque d'y avoir une revalorisation du point d'indice. Donc, par précaution, je vous propose de prévoir 1 M€ supplémentaire à la DM.

**Monsieur le Président** : Merci pour la présentation de ce dossier de façon aussi exhaustive et précise.

**M. DUBOIS**: Merci M. le Président, chers collègues, 4 remarques concernant la délibération que M. Bédat vient de nous présenter.

La première, on a bien noté que la réorganisation des services avec les créations de Directions Générales Adjointes se faisait à effectif constant, ce qui est vertueux et que nous tenons à souligner mais il est important de bien le préciser.

La deuxième remarque concerne cette fois des réserves concernant la pérennisation des deux postes supplémentaires concernant le Budget participatif. Bien évidemment Mme BERGEROO nous a décrit les vertus de ce projet, qui effectivement commence à prendre et à être connu dans notre département. Toutefois, à l'heure où, on le disait, des missions sont peut-être à remplir de meilleure manière. On parlait de la voirie, des différents fauchages, sur lesquelles nous souhaitions que les choses soient intensifiées. Nous nous demandons si la pérennisation sur ces deux postes sur une compétence qui n'est pas essentielle du Département est pertinente.

Même interrogation sur la création d'un poste supplémentaire au service Communication. Cette fois-ci sur du numérique. Il me semblait avoir constaté que la communication du Département et de sa majorité départementale était assez bien réalisée. Du coup, n'était-il pas nécessaire de mettre des moyens en termes de ressources humaines là-aussi ailleurs ?

Le point peut-être le plus important concerne la durée du temps de travail dans la collectivité, puisque nous constatons que nous sommes toujours dans le Département des Landes à 1552 heures alors que M. BEDAT l'a dit, la loi a évolué depuis août 2019 et qu'il était demandé aux collectivités depuis cette date de se mettre en conformité. Je crois même qu'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes vous avait alerté à ce sujet, et d'ailleurs vous n'ignoriez pas la situation. Du coup nous nous demandons pourquoi nous avons attendu, vous avez attendu, puisque nous n'étions pas tous présents à cette époque-là, le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour mettre la collectivité en conformité avec la loi. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT**: Je vous remercie, je laisserai bien sûr les personnes qui souhaitent intervenir. Simplement pour le dernier point, M. DUBOIS, qu'on ne se méprenne pas, nous appliquons la loi. La loi, pour les Conseil départementaux, c'est l'application un an après le renouvellement donc, c'est au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Nous appliquons la loi de façon la plus stricte possible. Jusqu'à cette date-là et je vous renvoie au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, l'application du temps de travail était basé sur des accords qui étaient tout à fait légaux et donc il n'y avait aucune obligation d'être à 1607 heures dans le Département avant. C'est bien la loi de 2019 qui nous conduit à le faire, mais à partir d'un an après le renouvellement des instances. Donc il n'y a aucun problème. Il y a application stricte de la loi.

**Mme BERGEROO**: Pour vous répondre, si le rapport s'appelle Budget Participatif Citoyen 40, le service s'appelle Démocratie Participative et Innovation. Donc, entre d'autres termes, ce service ne fait pas que le BPC. Il y a d'autres activités complémentaires transversales à travers les différentes directions, où il y a un travail qui est, à avoir comment aller vers le citoyen à travers différentes politiques comme par exemple, sur certains points concernant l'environnement, l'éducation, etc... Donc ces personnes travaillent aussi avec les autres directions pour aller vers les citoyens dans les domaines qui nous incombent. Donc elles ne font pas que le Budget Participatif, même si le dossier que je porte ici devant vous s'intitule encore Budget Participatif. Mais ce n'est pas que cela.

**M. LE PRESIDENT**: Je pense que tout le monde s'entendra ici, toutes tendances confondues, pourra s'accorder du moins, sur le fait, que au regard des derniers résultats

des élections législatives, avec un taux de participation aussi faible, la démocratie et la démocratie participative en particulier, sont je pense des sujets importants sur lesquels on doit consacrer de plus en plus de moyens. Parce que c'est de la responsabilité de l'ensemble des assemblées électives et de l'ensemble des élus, d'essayer de faire progresser aujourd'hui le taux de participation de nos citoyens, et d'essayer de comprendre et de trouver des réponses à leurs attentes. Parce qu'un niveau d'abstention aussi élevé n'est pas uniquement dû à un désintérêt, je pense, de la chose publique par nos concitoyens, mais bien je pense un acte politique de nombre d'entre eux, pour dire qu'ils ne se retrouvent pas dans l'ensemble des politiques publiques qui sont menées et c'est une façon de s'exprimer. Je pense qu'il faut qu'on approfondisse notre façon de dialoguer avec l'ensemble de la population et c'est vrai que, quand on a créé le budget participatif, c'était un des moyens d'aller au-devant de la population, mais il va falloir que là-aussi on élargisse nos dispositifs. On progresse, mais on voit bien que l'abstention elle aussi progresse. Pour nous ce sont des sujets d'importance. C'est pour cela que l'on consacrera les moyens nécessaires.

Ce dossier du personnel est quand même important car il fait l'objet d'un accord avec l'ensemble des organisations représentatives du personnel.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(26)** 

**CONTRE:** 0

ABSTENTIONS: Mme Dedieu, M. Dubois, M. Labruyère, Mme Larrezet. (4)

**ADOPTE A LA MAJORITE** 

#### Dossier M 6 - Informatique et Télécommunications (page 379 du volume)

(Rapporteur : M. BEDAT)

**M. BEDAT**: Il s'agit d'une DM de 276 000 € en dépenses pour compléter les décisions que nous avons prises au BP sur les acquisitions de matériel, de licences et logiciels et sur la maintenance.

S'agissant de la maintenance, il vous est proposé d'inscrire un supplément de 150 000 €.

S'agissant de l'étude d'un projet d'interconnexion des sites du Département, c'est un dossier dont l'importance a été soulignée en Commission et sur lequel il nous faut rajouter 30 000 €. Je rappelle qu'il s'agit de sécuriser l'ensemble des données du Département et de l'ensemble de ses sites. Sachant que nous avons aujourd'hui deux centres de données hébergés et il faudrait voir s'il ne faut pas en sécuriser un troisième. On intéresse d'autres collectivités sur ce sujet, d'autres structures et on continue l'étude là-dessus et il vous est proposé d'ajouter 30 000 € sur cette ligne.

S'agissant des logiciels et licences, il vous est proposé d'ajouter 60 000 € pour poursuivre le renouvellement des logiciels métiers.

Sur l'équipement des services départementaux, et notamment dans le cadre des salles de réunion, il vous est proposé de rajouter 36 000 €.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des observations ? Non.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

# Dossier M 7 – Informations et comptes rendus à l'Assemblée des délégations données au Président (page 383 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

**M. COUTIERE**: Merci Monsieur le Président. Vous avez dans le dossier la totalité des informations et comptes rendus à l'Assemblée des délégations qui ont été données au Président en matière de régies, d'assurances, de contentieux, de marchés publics et de mandats spéciaux. Vous avez tout lu attentivement, je suppose.

**Monsieur le Président** : Merci. Je pense qu'il ne va pas y avoir de débats enflammés làdessus.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

# Dossier M 8 – Programmation pluriannuelle des investissements. Autorisations de programme et crédits de paiement (page 413 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

**M. COUTIERE** : Il s'agit du dossier qui récapitule toutes les décisions que nous avons prises, d'abord au Budget, puis dans cette DM, et qui mettent dans le temps les dépenses que nous avons prévues.

Monsieur le Président : Des observations ? Non.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)** 

**CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

**Monsieur le Président** : Les 32 dossiers que nous avons examinés ce matin conduisent à une proposition budgétaire de la Décision Modificative n° 1 et je vais demander à Dominique COUTIERE de l'expliciter.

Dossier M 9 – Décision Modificative n°1-2022 (Budget Principal) et Budget Supplémentaire 2022 (Budgets annexes) (page 431 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE: Comme vous le savez, le 1er avril on a adopté le Budget Primitif. Comme on avait intégré la reprise des résultats et des restes à réaliser, il fait office de Budget Primitif et de Budget Supplémentaire. Il faut que l'on regarde uniquement les comptes liés aux décisions prises en DM, avec une modification par rapport aux dossiers qui avaient été transmis et que vous avez dans le volume, à savoir qu'il y a un excédent d'investissement des budgets annexes de 331 000 € qui avait été comptabilisé en projet en recettes. Il est équilibré des deux côtés et il faut le mettre en moins en dépenses. Cela ne change rien dans le bilan, mais on avait 3 475 000 € en dépenses d'investissement et 331 000 € en recettes. On a maintenant 0 en recettes et 3 144 000 € en dépenses. On a enlevé 331 000 €, à la fois des dépenses et des recettes d'investissement.

Le budget de fonctionnement lui n'a pas bougé. On est à 876 000 € en dépenses fixes.

La DM définitive s'établit avec un budget, en dépenses et en recettes, de 4 020 000 €.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup. On doit procéder au vote et je présume aux explications de vote de l'ensemble des groupes. Est-ce que l'ensemble des groupes souhaite s'exprimer ?

[M. Lespade indique, au nom de son groupe, ne pas vouloir s'exprimer]

M. DUBOIS : Merci M. Le Président, chers collègues.

Sans surprise, nous ne voterons pas la Décision Modificative qui nous est proposée aujourd'hui puisqu'il n'y a pas d'évolution substantielle par rapport aux demandes que nous avions formulées lors du vote du Budget Primitif. J'y reviens, mais vous n'avez pas retenu notre demande d'alléger par exemple les fameux droits de mutation qui nous ont déjà occupés ce matin, pour rendre du pouvoir d'achat aux landais ou aux néo-landais qui accèdent à la propriété, alors même que le volume des transactions, nous l'avons dit, ne connait pas de baisse et vous aurez permis de le faire.

Je relève aussi une Décision Modificative où l'on accroit de 4 M€ les dépenses de fonctionnement, avec 1M€ de plus en charges générales. On trouve pêle-mêle, 153 000 € pour des frais d'études et de recherche, 43 000 € pour des frais d'annonces et insertion, 21 000 € pour les autres frais extérieurs, sans plus de précisions, 17 000 € de plus pour des locations mobilières, 8 000 € pour des frais de conseils, 4 700 € pour des frais de

réception. Vos services m'avaient répondu, je dois le souligner, lors de nos dernières interrogations, mais là-aussi il y a des augmentations sur ces frais à caractère général.

Les charges de personnel augmentent aussi de 1 M $\in$ , en partie pour des raisons compréhensibles et justifiées qui ont été évoquées, mais aussi pour des créations de postes parfois discutables, j'en ai parlé. Et ces hausses des dépenses de fonctionnement s'accompagnent d'une baisse de l'effort d'investissement du Département à – 2,1 M $\in$ , avec semble-t-il pour les raisons dont nous avons parlé aussi, une baisse de 1,8 M $\in$  sur les bâtiments scolaires. C'est-à-dire que l'investissement est en recul de 13 % sur cette Décision Modificative par rapport au budget : ce n'est pas rien. Hausse du fonctionnement, baisse de l'investissement, cela n'est effectivement pas l'orientation que nous aurions souhaitée pour ce budget. Je vous remercie.

Mme LUBIN: Sans surprise, Monsieur le Président, nous voterons cette DM.

Je suis un peu interpellée par ce que je viens d'entendre. Vous forcez le trait. Hausse du fonctionnement, baisse de l'investissement. Le martien qui arrive ici et qui n'a rien entendu avant et qui ne connaît pas notre fonctionnement et notre budget se dit « Houlala, mais c'est terrifiant ». Alors que les explications ont été données avant. Ce que vous qualifiez de baisse de l'investissement, vous l'avez mesuré à l'aune de ce que nous versons à ceux que nous qualifions nos partenaires. Et comme il vous a été expliqué et réexpliqué, et vous le savez fort bien d'ailleurs. Mais chez vous, c'est un choix que vous avez fait de vous exprimer ainsi sur cette DM. Mais vous savez pertinemment que ces investissements liés à ce que font nos partenaires, nous les faisons au fur et à mesure que nos partenaires nous demandent de les faire, tout simplement.

Quant à la hausse du fonctionnement, vous nous refaites le même numéro que lors du Budget Primitif, en allant chercher des choses qui relèvent, permettez-moi de vous le dire, d'un mauvais débat de petite politique politicienne dans une commune de 4 500 habitants, comme j'ai pu en faire moi-même, je le reconnais, quelquefois dans certaines enceintes. Aller regarder sur la ligne des frais de réception, excusez-moi, mais je trouve que ce n'est pas du niveau de nos débats. Et puis, il y a qu'à nous regarder vivre dans ce Conseil Départemental. C'est vrai que les réceptions sont vraiment là où l'on occupe le plus clair de notre temps. Tout le monde sait que ce sont des lignes sur lesquelles on reverse un certain nombre de choses quand il s'agit mécaniquement et techniquement de faire un budget. Je trouve que ce n'est pas à la hauteur.

Ce que je constate, c'est que nous continuons nos politiques en faveur notamment de ceux qui n'ont pas encore été concernés par le Ségur de la santé, en faveur des personnes âgées de ce département, en faveur des différentes sollicitations des partenaires et des entreprises, dans le cadre de ce que la loi nous permet de faire et des règlements que nous appliquons. Le tout, je continue à le dire, avec des excédents qui nous permettent de voir venir. Le tout avec le fait d'assumer la hausse des droits de mutation et la répartition que cela nous permet pour l'instant. Et très clairement, nous espérons que cela va durer parce que le jour - Monsieur le Vice-président aux finances l'a bien dit - où la pente s'inversera, cela deviendra très compliqué pour tout le monde.

Donc, notre groupe, Monsieur de Président, votera cette DM.

**M. LE PRESIDENT** : J'ai bien entendu les explications de votes des groupes qui ont souhaité s'exprimer. Je n'ai pas d'inquiétude pour l'adoption de cette décision modificative, je vous en remercie.

Juste une réponse à Julien Dubois. Lors du Budget Primitif, vous nous aviez fait un certain nombre d'observations, qui se sont avérées pour nombre d'entre elles erronées. Et je crois que je vous ai écrit pour rectifier toutes les erreurs que vous aviez pu commettre ce jourlà, de façon très certainement involontaire. Sur un certain nombre de créations de postes qui étaient inexistantes, sur des dépenses de communication et de manifestations, où

l'augmentation de cette année était exclusivement liée à l'organisation de Handilandes, comme cela se fait tous les deux ans. Je ne vais pas y revenir, mais quand on a besoin de précisons, il y a une instance qui s'appelle la commission des finances qui évite, dans le cadre de l'expression publique après de dire des choses erronées, qui ne sont pas toujours rectifier à l'instant donné parce que tout le monde n'a pas à ce moment-là tous les éléments pour apporter des réponses.

Par rapport au problème scolaire que vous évoquez, vous laissez entendre le fait que l'on aurait baissé l'investissement. Si vous avez fait une lecture attentive du document, il y a une baisse sur les aménagements des collèges de 1 795 000 €, vous avez raison. Et en même temps, ce n'est pas le terme que j'emploie le plus souvent, mais là cela correspond bien, l'aménagement des cités scolaires pour le même montant. C'est-à-dire que cela bouge de 0 sur les problèmes scolaires, donc il n'y a pas de baisse d'investissement. De toute façon je respecte toutes les prises de paroles, je veux au minimum corriger quand il y a des erreurs, tout simplement.

Ensuite, sur les charges de personnel, c'est lié à quoi ? C'est lié à l'application des mesures qui ont été décidées par décret, par le gouvernement. Ne venez pas nous en donner la responsabilité. Vous le constatez. Sur les 1 M€, Monsieur Dubois, l'immense majorité, c'est ça, ce n'est pas des créations de postes. Les postes du BPC, sont des postes qui existaient déjà, ils ne sont que reconduits. Cela ne génère pas de dépense supplémentaire. Et donc là, c'est l'application pour tout le personnel qui est en lien avec des établissements médicosociaux, ou qui ont des missions au titre de l'ASE, ou les médecins aussi, qui vont avoir des revalorisations salariales. Donc c'est l'application de la décision d'un gouvernement qui, je pense à juste titre, rétabli des oublis, mais dont on ne peut pas être rendus responsables.

Après on constatera à la fin de l'année si l'investissement a baissé ou s'il a augmenté. Je peux vous l'annoncer d'ores et déjà, il aura encore augmenté. Donc on pourra refaire les comptes, je vous rassure. Cela a été fait tout à l'heure avec le compte administratif 2021, où on l'a vu qu'il y a eu 4 M€ de plus réalisés. Donc nous sommes toujours sur une pente ascendante. Et je peux vous dire que les réactualisations de prix liés à l'augmentation d'un certain nombre de coûts de matériaux, et particulièrement en matière de voirie, vont faire augmenter mécaniquement l'investissement pour des niveaux de travaux qui vont être réalisés.

Enfin sur la problématique des droits de mutation. Vous avez bien compris que lors de l'adoption du compte administratif, je n'ai pas le droit de participer aux débats. Je voudrais simplement dire qu'on ne peut ici que se féliciter de l'augmentation de ce volume, parce que cela permet de donner des moyens importants à ce Département pour pouvoir mener des politiques ambitieuses qu'il doit mener. Je souhaite, et là je suis prêt un jour à faire l'examen détaillé de ces droits de mutation pour réellement voir qui les paye. Et qu'elle est la part de la spéculation et qu'elle est la part payée par des personnes d'origine modeste qui payent ses droits de mutation. On doit avoir accès je pense à un recensement exhaustif des montants que l'on perçoit. Je suis prêt, vraiment, à ce que l'on fasse cet examen pour là-aussi clarifier « qui paye quoi » en la matière. Ce n'est pas dans les Landes, mais quand vous voyez cet exemple, que vous avez dû lire partout, de cette mutation de quelqu'un qui a acheté une maison à 470 000 € et qui l'a revendue l'année suivante à 1 950 000 €, c'est sûr que celui qui a acheté 1 950 000 € a dû payer des droits de mutation conséquents et que celui qui a acheté 470 000 € aussi. Et cela a permis au Département et à la Ville considérée de bénéficier des droits de mutation. Mais c'est quand même la spéculation immobilière qui contribue à cette augmentation et non l'accession à la propriété de revenus modestes. Donc je suis prêt à avoir ce débat, il n'y a aucune difficulté. Parce qu'aujourd'hui, ce que l'on constate malheureusement dans notre département, c'est que compte tenu de l'augmentation des prix, les personnes actives ne peuvent plus accéder aujourd'hui à

l'immobilier. Donc je ne pense pas que ce soit eux qui encombrent les études notariales en ce moment. On pourra le vérifier. Ce que je souhaiterais, et je pense que ce sera l'objet de débats qui vont intervenir soit à la DM2 ou au BP l'année prochaine, c'est que l'on flèche de façon beaucoup plus précise une partie de ces droits de mutation sur cette politique ambitieuse que l'on va devoir mener en matière d'action foncière et en matière de logement, pour que quelque part cette ressource qui vient du marché immobilier puisse être affecté, aussi, à l'amélioration du sort de nombre de landaises et de landais, qui aujourd'hui sont en difficultés pour avoir un logement, qu'il soit en location ou en accession.

Voilà ce que je voulais répondre à vos observations.

Maintenant que les explications de vote ont été données, je vous propose de passer au vote.

[Le Président procède au vote]

**POUR**: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à M. Paris), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Mme Beaumont), Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(26)** 

CONTRE: Mme Dedieu, M. Dubois, M. Labruyère, Mme Larrezet. (4)

**ABSTENTION:** 0

#### ADOPTE A LA MAJORITE

Je vous remercie et je vous souhaite un bon appétit. Il est 13 h. Par contre, n'oubliez pas de signer les documents budgétaires qui seront installés à la sortie. Merci à vous.

La séance est levée à 13 h 00.

Le Président,

Xavier FORTINON

Julien PARIS

Le Secrétaire de séance

| N°s  | PROCES-VERBAL<br>Réunion du Conseil départemental<br>Vendredi 24 juin 2022   | Pages |
|------|--|-------|
|      | sommaire  I. COMPTE DE GESTION 2021 –  COMPTE ADMINISTRATIF 2021 –  AFFECTATION DES RESULTATS  |       |
|      | M FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE   |       |
| M. 1 | Compte de gestion du Payeur Départemental. Exercice 2021 –<br>Budget Principal et Budgets Annexes  | 5     |
| M. 2 | Compte administratif des recettes et des dépenses<br>départementales – Exercice 2021 – Budget Principal et Budgets<br>Annexes                      | 5     |
| M. 3 | Affectation des résultats. Exercice 2021 – Budget Principal et<br>Budgets Annexes  | 13    |
|      | II. RAPPORT ANNUEL 2021 DU DEPARTEMENT   |       |
| M. 4 | Rapport annuel d'activité et financier 2021 du Département   | 13    |
|      | III. DECISION MODIFICATIVE N° 1-2022   |       |
|      | A. – <u>AUTONOMIE (Personnes âgées, Personnes</u><br><u>handicapées) et PROTECTION DE L'ENFANCE</u>  |       |
| A. 1 | Les actions en faveur de l'autonomie   | 14    |
| A. 2 | Les actions en faveur des personnes âgées  | 18    |
| A. 3 | Les actions en faveur des personnes en situation de handicap   | 20    |
| A. 4 | Protection de l'enfance  | 21    |
|      | B. – <u>INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES</u><br><u>DISCRIMINATIONS</u>   |       |
| B. 1 | Les actions en faveur de la Lutte contre les discriminations   | 22    |
|      | C. – <u>SOLIDARITE TERRITORIALE</u>  |       |
| C. 1 | Solidarité territoriale - FDAL   | 24    |
|      | D. – <u>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u>  |       |
| D. 1 | Aménagement du territoire - Politique de la mobilité et<br>infrastructures Budget annexe PARL - Bâtiments départementaux<br>– énergie - Transports | 27    |
| D. 2 | Amendes de police  | 29    |
|      | E <u>ENVIRONNEMENT</u> : <u>TRANSITION</u> <u>ECOLOGIQUE</u> <u>ET</u><br><u>ENERGETIQUE</u>   |       |
| E. 1 | Préserver les milieux naturels, la biodiversité et les paysages  | 31    |
| E. 2 | Eau : petit et grand Cycles  | 31    |
| E. 3 | Protéger et valoriser les espaces littoraux  | 32    |
| E. 4 | Développer les itinéraires et de randonnée et la pratique du cyclable  | 33    |
| E. 5 | Déchets  | 35    |

|      | PROCES-VERBAL<br>Réunion du Conseil départemental  |       |
|------|--|-------|
| N°s  | Vendredi 24 juin 2022<br>sommaire  | Pages |
| E. 6 | Transition énergétique   | 36    |
|      | F. – <u>AGRICULTURE ET FORET</u>   |       |
| F. 1 | Actions en faveur de l'agriculture landaise  | 37    |
| F. 2 | Domaine départemental d'Ognoas   | 38    |
|      | G <u>ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME</u>   |       |
| G. 1 | Tourisme - Thermalisme   | 39    |
|      | H ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  |       |
| H. 1 | Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables - bilan 2021 :             | 40    |
|      | I. – <u>EDUCATION ET SPORTS</u>  |       |
| I. 1 | Education  | 41    |
| I. 2 | Sports   | 42    |
|      | J. – <u>JEUNESSE</u>   |       |
| J. 1 | Jeunesse   | 44    |
|      | K. – <u>CULTURE</u>  |       |
| K. 1 | Culture  | 45    |
|      | L. – <u>DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</u>   |       |
| L. 1 | Budget Participatif Citoyen des Landes   | 46    |
|      | M FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE   |       |
| M. 5 | Personnel départemental  | 48    |
| M. 6 | Informatique et Télécommunications   | 51    |
| M. 7 | Informations et Comptes rendus à l'Assemblée des délégations<br>données au Président                 | 52    |
| M. 8 | Programmation pluriannuelle des Investissements  | F2    |
|      | Autorisations de programme et crédits de paiement  | 52    |
| M. 9 | Décision Modificative n°1-2022 (Budget principal) et Budget<br>Supplémentaire 2022 (Budgets annexes) | 53    |